

le Patroclien

Bulletin d'informations municipales

*bonne rentrée
à tous !*

LA NOUVELLE
ÉQUIPE MUNICIPALE

RETOUR SUR
LA CRISE SANITAIRE



les écoles ouvertes en images





édito

Chères Patrociennes, chers Patrociens, mes chers amis,

Vous venez de recevoir ce numéro du *Patrochien* édité pour la première fois par la nouvelle équipe municipale. Merci à Mme CHABROL, adjointe à la Culture, et à la commission Vie culturelle et communication pour le travail accompli.

C'est la première fois que je m'adresse à vous en tant que maire de notre belle commune, j'en éprouve un grand plaisir, et surtout une grande responsabilité : celle de vous représenter. J'essaierai d'accomplir cette tâche avec toujours à l'esprit le sens du service public qui est le mien et celui de tous les nouveaux élus.

Nous n'allons pas tout chambouler au prétexte que la nouveauté appelle de nouvelles expérimentations. Nous serons à cet égard pragmatiques et toujours mesurés et soucieux de faire en sorte que la moindre dépense soit compensée par des recettes.

Cette épidémie de Covid-19 nous a privés de la possibilité de prendre nos fonctions rapidement. Il a donc fallu attendre le mois de mai pour qu'enfin nous mettions en place le nouveau conseil municipal.

Je voudrais, au nom de la municipalité de St Parres, évoquer la mémoire de celles et ceux qui ont perdu la vie et auxquels nous n'avons pu rendre l'hommage, qu'elles / qu'ils méritaient. Je voudrais aussi dire aux familles éprouvées par ces disparitions toute la sympathie de tout le conseil municipal. Permettez-moi d'évoquer le décès de trois Patrociens qui ont beaucoup compté : Odile GUBLIN, conseillère municipale de 1995 à 2001, Claude BONBON, conseiller municipal de 2008 à 2020, et Michel FLIPON, très impliqué dans le monde associatif. Leur perte a été durement ressentie.

Depuis maintenant 4 mois, nous sommes au travail à votre service, les adjoints sont à l'œuvre avec leurs commissions. Il faut prendre la mesure de notre tâche et tout le monde s'attelle à l'ouvrage, qui est considérable.

Nous allons engager notre révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), mettre en place un plan de circulation, finir les travaux commencés depuis longtemps. Dans ces domaines, M. Lucien SPILMANN et sa commission sont à pied d'œuvre. Merci à eux.

Nous avons commencé notre étude des économies d'énergie à faire. Elle est pilotée par M. LECLERCQ, qui s'est emparé de ces dossiers avec beaucoup d'enthousiasme.

Comme promis, nous avons mis en place nos accueils de loisirs pour le mois d'août. Merci à toute l'équipe et à la commission de Mme MOREAU, adjointe à la Jeunesse.

Petit retour sur la cérémonie en l'honneur de Michel TAITTINGER, pendant laquelle nous avons pu partager l'émotion de cette famille si appréciée à St Parres. Mme MERRAD, adjointe à la Cohésion de la population, s'est montrée très rigoureuse dans son organisation.

Maintenant commence une nouvelle année scolaire, je souhaite à tous, parents, élèves et surtout enseignants, une belle reprise. Nous serons à vos côtés tout au long de l'année pour faciliter, soutenir et promouvoir toutes les actions en direction de la jeunesse patrociennne.

Les associations vont reprendre progressivement leurs activités. Nous consacrons beaucoup de temps pour les aider et nous avons maintenu leurs subventions comme nous nous étions engagés à le faire. Dans ce domaine, M. NIEUWMUNSTER reste toujours à votre écoute. Courage à vous !

Enfin, espérons que cette épidémie ne viendra pas encore perturber l'organisation de nos manifestations. J'ai pris, la mort dans l'âme, la décision d'annuler l'exposition « Au Tour du vélo » de septembre ainsi que le traditionnel vide-grenier du Comité des Fêtes. J'en profite pour saluer le travail de Pascal DAUTREVAUX sur ce dossier, ainsi que toute l'équipe de Mme WITKOWSKI, Présidente du Comité des fêtes.

Je vous souhaite une bonne lecture, merci à vous, et surtout prenez soin de vous ●

Le Maire
Jack HIRTZIG

le Patrochien

● **Responsable de la publication :**
Magali CHABROL

● **Editeur :**
Mairie de Saint Parres aux Tertres

● **Responsable de la publicité :**
Sylvie CHAUVIER

● **Conception :**
SYSCOM (03 25 75 79 92)
6, rue Archimède
10600 La Chapelle Saint Luc
www.agence-syscom.com

● **Impression :**
SIP (03 25 73 23 42)
41, rue Raymond Poincaré
10000 Troyes

● **Dépôt légal :** N° 1827/2001

● **Tirage :** 1 600 exemplaires

● **Distribution :**
Mairie de Saint Parres aux Tertres

séances du conseil

SÉANCE DU SAMEDI 23 MAI 2020

Séance ouverte sous la Présidence de Madame Colette ROTA, Maire.

Le Maire déclare installés dans leurs fonctions suite aux élections municipales du dimanche 15 mars 2020 les membres du conseil municipal. [...]

Conformément à l'article L2122-8 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire sortant donne ensuite la Présidence au doyen d'âge de l'assemblée présente : Mme PETIT Maryse. [...]

La Présidente invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. [...]

La Présidente proclame les résultats : 1 vote blanc, 18 voix pour M. Jack HIRTZIG et 4 voix pour M. Joël FRANÇOIS. **M. Jack HIRTZIG est élu Maire.** [...]

Le Maire prend immédiatement la Présidence de l'assemblée et remercie l'ensemble des Patrocliens dans son discours d'investiture. [...]

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau : Vote : 4 bulletins blancs, liste de M. SPILMANN : 19 voix. La liste de M. SPILMANN est élue.

Proclamation des adjoints élus et installation de ceux-ci : 1^{er} adjoint : Monsieur Lucien SPILMANN, 2^{ème} adjoint : Madame Marie-Laurence MOREAU, 3^{ème} adjoint : Monsieur Adrien NIEUWMUNSTER, 4^{ème} adjoint : Madame Régine MERRAD, 5^{ème} adjoint : Monsieur Philippe LECLERCQ, 6^{ème} adjoint : Madame Magali CHABROL [...]

Lecture de la charte de l' élu local par le Maire [...]. La charte de l' élu local est ensuite signée par chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal décide de donner délégation au Maire [...]

Le Maire propose au conseil municipal d'effectuer un dépôt de gerbe au Monument aux Morts en mémoire de toutes les personnes victimes de guerres et de toutes les personnes victimes du covid-19 et autres maladies.

SÉANCE DU 23 JUIN 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

[...]

PROPOSE

d'allouer au Maire et aux Adjoints les indemnités de fonction prévues aux articles L2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales [...]

DÉCIDE

de procéder aux désignations suivantes :

◊ **Prévention Routière** : M. Adrien NIEUWMUNSTER, délégué titulaire et M. Arnaud POMAREDE, délégué suppléant.

◊ **Comité de Tourisme de la Région de TROYES** : M. Jean-François GIRARDIN, délégué titulaire, Mme Magali CHABROL, délégué suppléant ;

◊ **Représentant de la commune aux conseils d'école** : Mme Marie-Laurence MOREAU ;

◊ **Correspondant Défense** : M. Adrien NIEUWMUNSTER ;

◊ **Délégué à la commission intercommunale d'accessibilité de Troyes Champagne Métropole** : Mme Magali VALENTIN ;

◊ **CNAS (Comité National d'Action Sociale)** : Mme Régine MERRAD ;

◊ **AS du Tertre (Association Sportive du Tertre)** : M. Adrien NIEUWMUNSTER, titulaire, M. Denis MARTZEL, suppléant ;

◊ **Association SAINT PARRÉS AUX LIVRES** : Mme CHABROL Magali, M. GIRARDIN Jean-François, M. DAUTREVAUX Pascal ;

◊ **Comité Social du Personnel Communal** : M. Jack HIRTZIG, Mme Régine MERRAD, M. Joël FRANÇOIS ;

◊ **Comité des Fêtes** : Mmes Elisabeth FRANÇOIS, Régine MERRAD, Raymonde BOURCEREAU, MM. Denis MARTZEL, Pascal DAUTREVAUX, Philippe LECLERCQ, Jean-Charles BAYOL.

◊ **Sté SPL XDEMAT** : M. Arnaud POMAREDE ;

◊ **Comité d'éthique vidéo protection** : collège des élus : MM. Jack HIRTZIG et Lucien SPILMANN, collège des personnalités qualifiées : la Directrice Générale des Services et le Chef de la police municipale intercommunale. [...]

DÉSIGNE

les membres de la Caisse des Ecoles comme suit : Mme Marie-Laurence MOREAU, MM. Pascal DAUTREVAUX, Adrien NIEUWMUNSTER, Jean-François GIRARDIN, Ludovic CRETE.

DÉSIGNE

les membres du Centre Communal d'Action Sociale comme suit : Mmes Magali VALENTIN et Régine MERRAD, MM. Pascal DAUTREVAUX et Ludovic CRETE.

ACTE

la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit : 3 membres titulaires : M. Lucien SPILMANN, Mme Régine MERRAD, Mme Maryse PETIT / 3 membres suppléants : Mme Marie-Laurence MOREAU, M. Philippe LECLERCQ, M. Joël FRANÇOIS

DÉSIGNE

plusieurs personnes pouvant siéger à la Commission Communale des Impôts Directs, la constitution définitive de ladite commission relevant d'une décision de la Directrice Départementale des Finances Publiques, comme suit :

TITULAIRES : M. Jacques LIOCHON, M. Daniel MEUNIER, M. Jean Marc THOMY, M. Roland OSWALD, M. Jean-Paul BUREL, Mme Dominique SPILMANN, M. Robert DUCROS, M. Laurent PINEAU, Mme Maeva LE HUE- RON, M. Pierre ROBERT, M. Anthony BUONANNO, M. Yucel SEFER, M. Alain VERNEL, Mme Marie Christine FERRARI, M. Thierry TREMET, M. Didier REMY.

SUPPLÉANTS : M. BOURCEREAU Yann, Mme BOURCEREAU Raymonde, M. MONSSUS Arnaud.

DÉSIGNE

comme représentants de la commune au SDEA, Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube, M. Philippe LECLERCQ et Mme Isabelle DUMANGE, délégués titulaires, et

MM. Denis MARTZEL, Jean- Charles BAYOL, délégués suppléants ;

VOTE

les taux d'imposition des taxes locales 2020 comme suit : Foncier Bâti : 20.15 % ; Foncier non Bâti : 21.38 %, correspondant à un total de produit attendu de 1 243 963 €. [...]

DÉCIDE

de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme en précisant les objectifs poursuivis par cette procédure comme suit :

- ◊ Préserver le cadre de vie de la commune de Saint Parres aux Tertres ;
- ◊ Favoriser la réflexion sur des lieux de partage pour les Patrociens ;
- ◊ Limiter l'imperméabilisation des terres agricoles et naturelles en limitant les extensions commerciales et résidentielles ;
- ◊ Protéger de l'urbanisation les zones sensibles d'un point de vue environnemental ;
- ◊ Favoriser le développement des voies douces reliant les différents quartiers de la commune ;
- ◊ Améliorer la prise en compte de l'environnement dans les constructions futures et dans l'urbanisation de la commune ;

DÉCIDE

d'attribuer des subventions pour différentes associations locales et 3 associations caritatives comme suit : Comité Social du Personnel Communal : 8 636€ / Comité des Fêtes : 3 000€ / Coopérative Scolaire Primaire Brossolette - Ferry : 700 € / Coopérative Scolaire Maternelle Jules Ferry : 350€ / Amicale des Secouristes : 1 100€ / U.N.R.P.A. : 400€ / Amicale des Anciens Combattants : 345€ / U.D.C.A.F.N : 345€ / Gymnastique Volontaire : 600€ / Papiers, Crayons : 150€ / Les Petits Bouts : 500€ / Vélo Club SPAT : 500€ / Les Comédiens du Tertre : 500€ / Association du Patrimoine : 500€ / Banque Alimentaire de l'Aube : 800€ / Secours Catholique : 800€ / Secours Populaire : 800 €. **TOTAL : 20 026€** [...]

DÉCIDE

d'autoriser la signature d'un avenant N° 2 pour le lot N° 3 Gros Œuvre-Façades d'un montant de 4 722 € HT pour permettre d'assurer la désinfection et le nettoyage journalier de la base de vie située sur le chantier de construction du bâtiment périscolaire, en raison de la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID 19.

ACCORDE

la dérogation à la règle du repos domini-

cal aux commerces de détail pour les dimanches 19 et 26 juillet en remplacement des dimanches 28 juin et 5 juillet 2020, en raison du contexte exceptionnel actuel et du report des soldes d'été.

ADOPTÉ

une décision modificative budgétaire d'un montant global de 100 400 € soit 76 550 € en section d'investissement et 63 850 € en section de fonctionnement. [...]

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

[...]

PROCÈDE

à l'élection des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre prochain. Il convient d'élire 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. [...] La liste Ensemble Saint Parres 2020 a obtenu 19 voix. La liste Agissons pour l'Avenir a obtenu 4 voix. [...]

SÉANCE DU 23 JUILLET 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

[...]

DÉCIDE

de définir un budget de 2 500 € pour la formation des élus, conformément aux dispositions du CGCT.

DEMANDE

au SDEA, Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube, de réaliser les travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public comprenant la pose de lampes Leds rue Edme Denizot pour un montant évalué à 6 860 €.

VOTE

l'attribution d'une subvention de 200 € à l'association patroclienne Les Bricolettes.

DÉCIDE

d'ouvrir les accueils de loisirs, maternel et primaire, du 17 au 28 août 2020 [...]

DÉCIDE

de participer financièrement au séjour organisé par la ligue de l'enseignement du 10 au 14 août 2020 à Mesnil Saint Père au centre Yvonne Martinot dans la limite maximum de 100 € par enfant pour huit familles patrocliennes.

DÉFINIT

les tarifs de participation familiale concernant les études surveillées pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit : 20.70 € par enfant et par mois la participation des parents pour les élèves domiciliés à St Parres aux Tertres ; 25.90 € par enfant et par mois la participation des parents d'élèves habitant dans des communes extérieures.

DÉCIDE

d'organiser un séjour à la montagne d'une semaine pendant les vacances d'hiver 2021.

MAINTIENT

les tarifs applicables depuis l'année 2018 pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de 2021.[...]

DÉCIDE

de retirer la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la PAI 01 (Patroclienne d'Aménagement et d'Investissement) sur le périmètre de la zone commerciale [...]

DÉCIDE

d'instaurer la prime exceptionnelle en faveur du personnel communal s'étant particulièrement investi pendant la crise sanitaire liée à la Covid 19.

ADOPTÉ

le règlement du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020-2021.

DÉCIDE

d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour des besoins ponctuels qui pourraient intervenir dans les mois à venir concernant les services scolaires et périscolaires ainsi que techniques.

AUTORISE

la convention tripartite entre la commune, le Réseau National des Juniors Associations et l'association SYMPADOS pour permettre à ladite association de déposer une demande de subvention auprès de la commune. [...]

Vous sont présentés ici des extraits des comptes-rendus des conseils municipaux. Les comptes-rendus sont consultables en intégralité :
sur internet à l'adresse
saintparresauxtertres.fr

(rubrique La Mairie > Le Conseil municipal)
à la Mairie de Saint Parres aux Tertres,
2 rue Henri Berthelot



le conseil municipal

le rôle du maire



Jack HIRTZIG

Maire

Conseiller Communautaire Délégué

Le maire est à la fois exécutif de la commune et agent de l'Etat. Ces deux types de fonctions s'exercent dans des conditions différentes.

Le maire représente la commune à l'égard des tiers. Il est chargé de préparer et d'exécuter le budget et les délibérations du conseil municipal.

Il peut également être chargé, en tout ou partie, de certaines de ses compétences par délégation de l'assemblée délibérante.

Il est seul chargé de l'administration municipale, mais il peut procéder à des délégations de fonctions ou de signature.

Le maire exerce ses attributions sous le contrôle du conseil municipal, dans le cadre des délégations qui peuvent lui être accordées par ce dernier, et également sous le contrôle du représentant de l'Etat dans le département, puisqu'une grande partie des actes qu'il prend sont soumis au contrôle de légalité.

S'agissant de ses relations avec le préfet, le maire peut demander à ce dernier les informations nécessaires à l'exercice de ses attributions (article L 2121-40 du CGCT).

Dans le cadre de ses fonctions, le maire agit également en tant qu'agent de l'Etat.

A ce titre il est notamment chargé de l'état civil, de la révision et de la tenue des listes électorales, de l'organisation des élections ainsi que du recensement citoyen. En outre, il dispose d'attributions spécifiques en matière de police et de sécurité civile.

Lorsque le maire intervient en tant qu'agent de l'Etat, il agit, selon le cas, sous le contrôle de l'autorité administrative (préfet ou sous-préfet) ou judiciaire (procureur de la République) ●

le rôle des adjoints

ILS SONT AU NOMBRE DE SIX

Plus en même temps que le maire parmi les membres du conseil municipal, ils assument des fonctions confiées par le maire, et assurent sa suppléance en cas d'empêchement.

Les fonctions et responsabilités qu'ils exercent sont en rapport direct avec leurs compétences ainsi que leurs motivations respectives ●



Lucien SPILMANN

1^{er} adjoint au Maire

En charge de la voirie, de l'urbanisme et de la sécurité



Marie-Laurence MOREAU

2^{ème} adjointe au Maire

En charge de la jeunesse, des affaires scolaires, du CMJ et des bâtiments y afférents



Adrien NIEUWMUNSTER

3^{ème} adjoint au Maire

En charge de la vie associative, des sports et des bâtiments y afférents



Régine MERRAD

4^{ème} adjointe au Maire

En charge de la cohésion de la population, des fêtes et cérémonies



Philippe LECLERCQ

5^{ème} adjoint au Maire

En charge de l'environnement et du cadre de vie et des bâtiments y afférents



Magali CHABROL

6^{ème} adjoint au Maire

En charge de la vie culturelle et de la communication et des bâtiments y afférents



le rôle des conseillers municipaux

Acteurs et actrices de la démocratie locale, leur rôle principal est de représenter les habitants de la commune et de répondre aux besoins de la collectivité. Ils doivent voter le budget alloué par la commune, donnent leur accord concernant les comptes en fin d'exercice, les af-

fares de la commune, les travaux communaux à réaliser. Elles et ils ont une compétence générale de droit commun pour régler par leurs délibérations les affaires de la commune, aux termes de l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ●



vos conseillers municipaux

MAJORITÉ



**Nelli
BALIKIAN**



**Raymonde
BOURCEREAU**



**Stéphanie
CAROUGEAT**



**Pascal
DAUTREVAUX**



**Isabelle
DUMANGE**



**Elisabeth
FRANÇOIS**



**Jean-François
GIRARDIN**



**Denis
MARTZEL**



**Géry
MIRAT**



**Jean-Claude
MONSSUS**



**Arnaud
POMAREDE**



**Magali
VALENTIN**

OPPOSITION



**Jean-Charles
BAYOL**



**Ludovic
CRETE**



**Joël
FRANÇOIS**



**Maryse
PETIT**

commission de la voirie, de l'urbanisme et de la sécurité



LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT :

Nous nous étions engagés à vous consulter sur des projets et des réflexions concernant l'avenir de notre St Parres.

J'ai rencontré de nombreuses personnes pour présenter notre plan de circulation (Sentier des grèves, le bas de St Parres vers le stade et la rue Jaurès avec ses rues perpendiculaires).

Notre commission a reçu une aide précieuse en la personne de Stéphane ROYER, notre responsable des services techniques.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont apporté leur concours ●

composition

Jack HIRTZIG,

Maire, Président de la commission

Lucien SPILMANN,

Maire-Adjoint, Vice-Président

Marie-Laurence MOREAU, Adrien NIEUWMUNSTER, Régine MERRAD, Philippe LECLERCQ, Magali CHABROL, *Maire-Adjoints*

Jean-Charles BAYOL, Ludovic CRETE, Isabelle DUMANGE, Joël FRANCOIS, Jean-Claude MONSSUS, Maryse PETIT, *conseillers municipaux* ●

ATTRIBUTIONS :

- ◊ l'urbanisme
- ◊ la voirie
- ◊ la sécurité

PROJETS POUR CE DÉBUT DE MANDAT :

◊ Travailler à la révision complète du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Nous voulons garantir le bien-être de chacune et chacun d'entre vous. Pour ceci, il nous faut garder notre esprit village, maîtriser le rythme et l'ampleur des constructions (arrêt des lotissements), maintenir des terres agricoles, développer les espaces verts, préserver les zones fragiles, créer des pistes cyclables et des sentiers piétonniers.

◊ Terminer les travaux de la rue Denizot.

Cette requalification est appréciée des riverains et autres habitants. Merci à l'ancienne municipalité qui a mené à bien ces travaux.

Chaque année nous attribuerons un budget pour améliorer la qualité de nos rues.

Les services de Troyes Champagne Métropole doivent effectuer quelques réajustements concernant les tampons dans la rue Jean Jaurès. Ces derniers se sont affaissés et présentent un danger notamment pour les cyclistes.

◊ Améliorer la sécurité routière.

Nous avons à l'étude un plan de circulation pour les rues Denizot, Jean Jaurès et le Sentier des grèves (vitesse limitée, stops, sens unique). Nous avons envisagé une réunion publique mais la COVID-19 l'a rendue impossible. Les habitants de la rue Jean Jaurès ont donc été consultés individuellement.

Une priorité : combattre la vitesse excessive dans nos rues. Nous aurons recours à des contrôles plus fréquents.

◊ Assurer la sécurité des personnes et des biens.

Dépôt des véhicules sur le domaine public : il est inconcevable que quelques personnes s'octroient les trottoirs et une partie de la chaussée pour stationner depuis plusieurs mois des voitures qui interdisent le passage des piétons (pensons aux mamans avec des poussettes et aux enfants).

◊ Mettre l'accent sur la propreté.

Pour préserver un village agréable, il faut le respecter. **Tout déchet jeté sur la voie publique sera sanctionné.** Nous allons établir une grille des contraventions pour : déjections canines, déchets sur la voie publique et dépôts sauvages de déchets.

Nous sommes persuadés qu'il est possible de vivre ensemble en bonne intelligence et pour le bien de toutes et de tous.) ●

Si vous avez des idées ou des suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part par mail à spilmann.lucien@saintparresauxtertres.fr ou par courrier adressé à la mairie.

commission jeunesse, affaires sociales, C.M.J.



LE MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE :

« Aider nos enfants à grandir chez nous »

C'était l'une des 5 priorités sur lesquelles s'est engagée l'équipe « Ensemble St Parres 2020 » lors de la dernière campagne municipale.

Une priorité forte qui sera mise en œuvre, tout au long du mandat, par la commission « Jeunesse, Affaires scolaires, CMJ » que M. le Maire m'a demandé d'animer. Voici une présentation rapide de la composition, de ses attributions et de ses premiers projets ●

Stéphanie CAROUGEAT n'est pas présente sur la photo



ATTRIBUTIONS :

Les champs d'intervention de la commission touchent à toutes les actions mises en place par la commune pour la petite enfance, l'enfance et l'adolescence. Elle étudie et suit les demandes liées à la vie scolaire.

Elle a en charge :

- ◊ L'accueil pendant les temps périscolaires : garderies maternelle et primaire, études surveillées ;

- ◊ La restauration scolaire ;
- ◊ Les activités périscolaires : centre de loisirs ;
- ◊ La politique jeunesse : Conseil Municipal Jeunes (C.M.J.) ;
- ◊ Les relations avec les assistantes maternelles et la crèche « Des étoiles plein les yeux » ;
- ◊ L'entretien et /ou l'amélioration des équipements et bâtiments scolaires et périscolaires.

composition

Jack HIRTZIG,

Maire, Président de la commission

Marie-Laurence MOREAU,

Maire-Adjointe, Vice-Présidente

Lucien SPILMANN, Adrien NIEUWMUNSTER, Régine MERRAD, Philippe LECLERCQ, Magali CHABROL, *Maire-Adjoints*

Nelli BALIKIAN, Raymonde BOURCEREAU, Stéphanie CAROUGEAT, Ludovic CRETE, Elisabeth FRANCOIS, Magali VALENTIN, *conseillers municipaux.*

Pour travailler à la construction de projets, la commission pourra inviter, en tant que de besoin, des parents d'élèves, des enseignants, des responsables d'associations et des porteurs d'initiatives pour enrichir ses diagnostics et ses propositions ●

PROJETS POUR CE DÉBUT DE MANDAT :

- ◊ Parmi ses 1^{ères} actions, la commission a proposé **l'ouverture du centre de loisirs au mois d'août** (les 2 dernières semaines). C'était une grande « première » à St Parres, conduite à titre expérimental, compte tenu de la demande des familles en cette période de crise sanitaire.
- ◊ Dès cette rentrée scolaire 2020, la commission ouvrira le dossier de la restauration scolaire dans l'objectif **d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants en augmentant notamment la part des produits locaux et bio** ●

Si vous avez des idées ou des suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part par mail à moreau.marielaurence@saintparresauxtertres.fr, par courrier adressé à la mairie, ou par téléphone au **06.63.99.31.68** (numéro de portable de Mme MOREAU).

commission de la vie associative et des sports



LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT :

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté la mission que m'a confié M. Le Maire, en prenant la Vice-présidence de cette commission. En effet, en tant que Président d'association je ne connais que trop bien les problématiques inhérentes à ce milieu. C'est pourquoi, avec les membres de la commission, nous avons commencé à travailler sur les projets prioritaires pour ce début de mandat ●

composition

Jack HIRTZIG,

Maire, Président de la commission

Adrien NIEUWMUNSTER,

Maire-Adjoint, Vice-Président

Lucien SPILMANN, Marie-Laurence MOREAU,
Régine MERRAD, Philippe LECLERCQ, Magali
CHABROL, *Maire-Adjoints*

Ludovic CRETE, Elisabeth FRANÇOIS, Denis
MARTZEL, *conseillers municipaux* ●

ATTRIBUTIONS :

- ◊ la planification des salles pour les associations
- ◊ l'étude des subventions
- ◊ le contact avec des associations extérieures
- ◊ les travaux sur les installations sportives
- ◊ la gestion des installations sportives
- ◊ la contractualisation de la mise à disposition des salles
- ◊ la valorisation des associations et la mise en commun des locaux
- ◊ la prise en charge des relations avec la population dont l'objet relève de la vie associative, des sports et des bâtiments y afférents.

PROJETS POUR CE DÉBUT DE MANDAT :

- ◊ **Etoffer le maillage associatif sur la commune.** Le but étant de pouvoir proposer le plus grand nombre d'activités possible sur la commune pour éviter aux Patrocliens de traverser l'agglomération pour ses loisirs.
- ◊ **Débuter la requalification des vestiaires au stade de foot.** Les vestiaires actuels étant dans un état de vétusté très avancé, il est plus que nécessaire de mettre en route ce projet rapidement.
- ◊ **Relancer le Forum des associations** pour permettre aux Patrocliens d'apprécier et de tester toutes les activités proposées par nos associations locales.
- ◊ La commission est unanimement favorable à **la création d'un évènement annuel communal** qui permettrait de faire rayonner le nom de Saint Parres aux Tertres dans tout le département. Il pourra s'agir d'une course à pied, à vélo ou de toute autre chose ●

Si vous avez des idées ou des suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part par mail à nieuwmunster.adrien@saintparresauxtertres.fr ou par courrier adressé à la mairie.

commission cohésion sociale, fêtes et cérémonies



LE MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE :

Par ces temps de crise sanitaire, les membres de notre commission ont choisi de protéger au mieux les Patrociens. Il a fallu modifier nos traditions et prendre les décisions adaptées à cette période particulière. Toutes les cérémonies patriotiques se sont donc déroulées en comité restreint. Un hommage a été rendu au lieutenant Michel TAITTINGER et à ses hommes, tombés au pont de Saint Parres il y a 80 ans face aux envahisseurs allemands. Les traditionnels feu d'artifice et retraite aux flambeaux du 14 juillet ont été remplacés par un concours de pavé ouvert aux commerçants, aux artisans et à tous les Patrociens. Les enfants pouvaient également participer à un concours de fabrication de lampions. Les mariages, PACS et baptêmes civils ont repris avec toutes les précautions sanitaires en vigueur. Le repas de Noël offert aux Patrociens de 70 ans et plus sera annulé. La décision de grouper le budget du CCAS consacré au repas avec le budget de la mairie permettra d'offrir un colis composé de produits régionaux ou achetés dans notre commune. Un don du sang a été organisé fin août. Je remercie les bénévoles ainsi que les personnels municipaux des services techniques et des services internes de la mairie pour toute l'aide qu'ils nous apportent. Souhaitant ardemment répondre aux attentes des Patrociens et améliorer la qualité de vie dans notre belle commune, la commission des fêtes et cérémonies est prête pour vous servir ●

composition

Jack HIRTZIG,

Maire, Président de la commission

Régine MERRAD,

Maire-Adjointe, Vice-Présidente de la commission, Vice-Présidente du CCAS

Lucien SPILMANN, Marie-Laurence MOREAU, Adrien NIEUWMUNSTER, Philippe LECLERCQ, Magali CHABROL, *Maire-Adjoints*

Denis MARTZEL, Géry MIRAT, Pascal DAUTREVAUX, Elisabeth FRANÇOIS, Raymonde BOURCEREAU, Nelli BALIKIAN, Jean-Charles BAYOL, Magali VALENTIN, *conseillers municipaux* ●

Si vous avez des idées ou des suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part par mail à merrad.regine@saintparresauxtertres.fr ou par courrier adressé à la mairie.

ATTRIBUTIONS :

- ◊ L'organisation des fêtes et cérémonies
- ◊ Le contact avec les praticiens médicaux de la commune
- ◊ La préparation des colis de Noël
- ◊ La concertation avec les commerçants et les artisans de la commune
- ◊ Le dialogue avec les référents des quartiers
- ◊ L'accueil et relations avec les nouveaux habitants de la commune
- ◊ Les travaux nécessaires à la création de bâtiments assurant la continuité des soins.

Chaque membre de la commission s'est vu attribuer une mission bien définie, mais tous travaillent ensemble, afin d'échanger et d'apporter de nouvelles idées pour faire



progresser les dossiers dont la commission a la charge.

◊ Nelli BALIKIAN et Magali VALENTIN sont en charge des relations avec les praticiens médicaux et des bâtiments.

◊ Jean-Charles BAYOL et Géry MIRAT sont en charge des relations avec les commerçants et les artisans.

◊ Raymonde BOURCEREAU et Denis MARTZEL sont en charge des relations avec les référents de quartiers, des fêtes et cérémonies, des relations avec les personnes âgées.

◊ Elisabeth FRANÇOIS et Pascal DAUTREVAUX sont en charge des relations avec les nouveaux habitants.

◊ Raymonde BOURCEREAU, Elisabeth FRANÇOIS, Jean-Charles BAYOL et Denis MARTZEL sont en charge de l'organisation des fêtes.

PROJETS POUR CE DÉBUT DE MANDAT :

- ◊ **Créer un boulodrome.**
- ◊ Mettre en place des **référents de quartiers** ●

commission environnement et cadre de vie



LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT :

« Un cadre de vie à améliorer ».

Au sein de l'agglomération troyenne, Saint Parres aux Tertres est une commune de transition entre ville et campagne. Sans industrie lourde, sans Zone Urbaine Prioritaire, avec la Seine et la Barse qui forment une barrière naturelle, notre petite ville a su rester de taille humaine et bénéficie encore d'un cadre de vie préservé et agréable. Malgré la présence envahissante des centres commerciaux et la circulation routière dense, bon nombre de Patrocliens apprécient la qualité de son environnement.

Cet habitat dispersé constitué de champs et de bois, de lotissements et de commerces, peut encore être amélioré. L'un des enjeux de la commission Environnement et cadre de vie sera de nous faire évoluer vers un nouveau modèle de développement durable. Une transition écologique en douceur qui devra prendre en compte les aspects environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources et du mieux vivre ensemble ●

composition

Jack HIRTZIG,

Maire, Président de la commission

Philippe LECLERCQ,

Maire-Adjoint, Vice-Président

Lucien SPILMANN, Marie-Laurence MOREAU,
Adrien NIEUWMUNSTER, Régine MERRAD,
Magali CHABROL, *Maire-Adjoints*

Jean-Charles BAYOL, Anthony BUONANNO,
Stéphanie CAROUGEAT, Isabelle DUMANGE,
Jean-François GIRARDIN, Denis MARTZEL et
Jean-Claude MONSSUS, *conseillers municipaux* ●

ATTRIBUTIONS :

- ◊ l'éclairage public
- ◊ le développement durable
- ◊ la mise en valeur du patrimoine environnemental (faune et flore)
- ◊ les relations avec les syndicats intercommunaux (eau, électricité...)
- ◊ les travaux divers en liaison avec l'environnement sur les bâtiments communaux (isolation, transition énergétique, déplacements doux ...)
- ◊ l'entretien des bâtiments spécifiques (hôtel de ville et église)
- ◊ la prise en charge des relations avec la population dont l'objet relève de l'environnement et du cadre de vie

PROJETS POUR CE DÉBUT DE MANDAT :

◊ **Réduire la circulation routière, source de pollutions diverses.** Sans trop contraindre le déplacement des Patroclien(ne)s, il va falloir trouver des solutions pour fluidifier le trafic et pousser les automobilistes à emprunter la rocade. Une signalisation informative interactive installée à l'entrée de la

ville pourrait inciter les conducteurs à modifier leurs habitudes.

◊ **Revoir le fonctionnement des différents bâtiments communaux en effectuant un audit énergétique** et en changeant le matériel énergivore.

◊ **Passer progressivement l'éclairage public en lampe LED**, comme l'ont déjà fait Troyes et Saint-Julien-les-Villas, qui ont ainsi fait des économies substantielles.

◊ **Favoriser les voies douces et installer des pistes cyclables et piétonnières reliant les différents quartiers entre eux.** Un passage sécurisé sous la route départementale entre le quartier de la Nagère et le stade améliorerait grandement la qualité de vie de ce secteur et pourrait permettre la mise en place d'une belle promenade le long de la Seine.

◊ **Favoriser la circulation des vélos et des piétons vers Troyes et Saint-Julien-les-Villas en installant une passerelle** qui relierait la rue Pochinot à la rue de la Maladière. Le désenclavement de cette partie de Saint Parres, tout en recréant du lien entre les habitants, permettrait de rejoindre Troyes et la voie cyclable des lacs.

◊ **Créer des « jardins citoyens »** pour donner la possibilité aux Patroclien(ne)s qui n'ont pas de jardin de produire leurs propres légumes. Pourquoi ne pas **installer un verger communal et des composteurs publics** en des endroits bien choisis de la commune ?

◊ **Aider à une meilleure connaissance de notre faune et de notre flore locales en créant un partenariat avec un Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE)** qui interviendrait auprès des écoles et, via les enfants, **inciter à la pose de nichoirs sur les terrains privés et communaux.** Par ailleurs, la **mise en place de tours à hirondelles** pour limiter la présence des moustiques serait judicieuse : elle faciliterait la réinstallation de cette espèce tout en évitant l'usage d'insecticide.

Comme vous pouvez le lire, les projets ne manquent pas, et nous aurons besoin de l'adhésion de tous les Patrocliens et Patrocliennes pour les réaliser. C'est aussi un travail de longue haleine qui réclamera du temps et des dossiers de financement importants, en partenariat bien évidemment avec Troyes Champagne Métropole, le Département de l'Aube, la Région Grand Est, l'Etat et l'Europe ●

Si vous avez des idées ou des suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part par mail à leclercq.philippe@saintparresauxtertres.fr ou par courrier adressé à la mairie.

commission vie culturelle et communication



LE MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE :

« La culture comme lien entre toutes et tous »

La pandémie de COVID-19, qui continue de circuler dans le monde entier, affecte presque tous les aspects de la vie quotidienne et a grandement impacté le secteur culturel, qui traverse aujourd'hui une grave crise. La période de confinement que nous venons de connaître a mis en exergue le besoin fondamental qu'a l'être humain de se connecter aux autres, de vivre en société. La culture et le patrimoine créent ce lien entre toutes et tous. C'est pourquoi le fait de n'y avoir accès que de façon limitée est frustrant pour beaucoup d'entre nous.

Même si les mesures sanitaires actuelles ne permettent pas de mettre en place toutes les manifestations que nous souhaiterions organiser (l'exposition sur le thème du vélo et du patrimoine sportif que nous avions prévue pour septembre n'a malheureusement pu avoir lieu), les membres de la commission Vie culturelle et communication s'engagent à proposer une offre culturelle de qualité dès que cela sera possible.

Notre commission s'attachera également à améliorer et à dynamiser la communication entre la mairie et les Patrociens et à accroître le rayonnement de notre commune au sein de la communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole ●

composition

Jack HIRTZIG,

Maire, Président de la commission

Magali CHABROL,

Maire-Adjointe, Vice-Présidente

Lucien SPILMANN, Marie-Laurence MOREAU,
Adrien NIEUWMUNSTER, Régine MERRAD,
Philippe LECLERCQ, *Maire-Adjoints*

Pascal DAUTREVAUX, Joël FRANÇOIS, Jean-
François GIRARDIN, Géry MIRAT, Maryse PETIT,
Arnaud POMAREDE, *conseillers municipaux* ●

Nous sommes bien évidemment à votre écoute.

Si vous avez des idées ou des suggestions,
n'hésitez pas à nous en faire part par mail à
chabrol.magali@saintparresauxterres.fr

ou par courrier adressé à la mairie.

ATTRIBUTIONS :

- l'organisation et la planification annuelle des manifestations culturelles
- les travaux sur les bâtiments relevant des affaires culturelles (bibliothèque et salle des Conférences)
- la gestion de la bibliothèque municipale
- la confection et la publication du bulletin municipal
- l'élaboration et le suivi des actions de communication
- l'évolution et la mise à jour du site internet de la commune
- la prise en charge des relations avec la population dont l'objet relève des affaires culturelles et de la communication.

PROJETS POUR CE DÉBUT DE MANDAT :

- **Elaborer un calendrier des manifestations culturelles** proposant un large choix qui s'adresse à tous.
- **Faire entrer notre bibliothèque dans le réseau de prêt des médiathèques de Troyes Champagne Métropole.** Les Patrociens auront ainsi accès à de nombreuses ressources et pourront emprunter ou rendre près de chez eux n'importe quel document disponible dans l'une des médiathèques du réseau.
- **Réfléchir à un projet d'agrandissement de la bibliothèque** afin de la rendre plus accessible et plus fonctionnelle pour les usagers et les personnels.



- **Proposer une nouvelle formule du bulletin municipal.**

- **Mettre en place une charte graphique et créer un logo** qui traduiront l'identité et les valeurs de notre commune (création d'une identité visuelle propre à notre commune) ●

merci !

PENDANT TOUTE LA DURÉE DU CONFINEMENT, NOUS AVONS PU MESURER À QUEL POINT LES SOIGNANTS ONT ÉTÉ, POUR NOUS TOUS, DES « ANGES GARDIENS » DÉVOUÉS, ATTACHÉS À LEUR PROFESSION ET SOUHAITANT L'EXERCER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POUR NOTRE BIEN.

Certains d'entre nous ont pu apporter, par leurs applaudissements, la marque d'une immense confiance. Ces femmes et ces hommes n'ont pas flanché. Ils ont contribué à assurer le maintien du service public dans un contexte extrêmement angoissant. Le conseil municipal de Saint Parres aux Tertres adresse à tous ses infinis remerciements. Mais les remerciements ne suffisent pas toujours. Il faut aussi savoir reconnaître la pénibilité et la dangerosité de ces métiers et les rétribuer à leur juste valeur. Espérons que les demandes de ces personnels seront entendues. N'oublions pas aussi ceux qui ont continué à travailler pour nous aider à passer

ce cap difficile. Ceux qui ont ramassé les déchets, ceux qui ont travaillé dans les magasins et ceux qui les ont livrés, ceux qui ont cultivé leurs champs, et puis les aides à domicile, les policiers, les pompiers, les enseignants... J'en oublie certainement, qu'ils me pardonnent.

Ayons un mot aussi pour ceux qui ont fourni des masques et des visières aux soignants en cousant, ou encore grâce à leur imprimante 3D. Un mot pour ceux qui sont allés prendre des nouvelles de leurs voisins pour leur rendre de petits services. Cette solidarité fut reconfortante. Souhaitons qu'elle ne soit pas éphémère... ●



distribution des masques

Le 3 juin 2020, l'armée de terre est venue dans notre mairie livrer la dotation de masques de Troyes Champagne Métropole et du Conseil Départemental à destination des Patrocliens. Près de 6 000 masques ont ainsi été distribués aux habitants par les services techniques de la commune ●



geste citoyen

Masques : Ne les jetez pas dans la rue ou dans la nature !

► Ils peuvent être contaminés, donc dangereux pour tous, notamment pour les personnes chargées du nettoyage urbain.



► Ils bouchent les filtres des stations d'épuration, provoquant d'importants dégâts.

► Ils mettent 400 ans à se dégrader en fines particules, qui restent tout aussi toxiques pour l'environnement.

Ils ne sont pas biodégradables.

Jetez-les dans une poubelle !

Pour rappel : Une amende de 68€ sanctionne le jet de déchets sur la voie publique ●

les pérégrinations de Pépé Almaric

UNE SÉRIE ANIMÉE 100% PATROCLIENNE.

C'est pendant le confinement que la famille LOUBIERE a eu l'idée originale de créer une série animée. Cette web-série, dont 8 épisodes sont déjà en ligne sur YouTube, met l'accent sur les valeurs humaines en mettant en scène des héros peu communs.

Si les dessins et la musique sont composés par le papa, les histoires et les caractéristiques des personnages sont imaginées par les enfants. Toute la famille est à contribution dans cette réalisation, jusqu'aux voix des héros de la série.

Et le succès est au rendez-vous ! Plusieurs écoles (dont celle de notre com-



mune) ont déjà pris l'initiative de diffuser la série à leurs élèves.

A noter la mise en ligne prochaine des épisodes 9 et 10 qui dénoueront « Les

pérégrinations de Pépé Almaric ». Alors, **rendez-vous sur YouTube** pour vous plonger avec délice dans cette série 100 % patroclienne ! ●

pendant le confinement...

... ON EXPOSE AVENUE DU GENERAL DE GAULLE.

En ce temps-là, le coronavirus nous confinait dans nos maisons. Toutes les activités habituelles étaient en suspens. Pas d'accès aux magasins, aux cinémas, aux salles d'expositions...

Marie-Jeanne HERBILLON a alors eu la bonne idée de revisiter le concept de l'installation classique des œuvres plas-

tiques : elle a offert la palissade de sa maison donnant sur l'avenue du Général de Gaulle à vingt artistes de l'agglomération troyenne.

Ceux-ci ont travaillé chez eux et ont envoyé l'image de leurs tableaux par mail à l'imprimerie «La Renaissance». Mme HERBILLON a ensuite installé ces panneaux sur sa palissade pour le plaisir de tous les passants.

Cette aventure a été rendue possible grâce à l'implication des artistes suivants, par ordre de promenade : Patrick GUEPIN, Michel GROUSSAUD, Agnès ROSSI, Maxime FRAIROT, Denis HERBILLON, Marie-Jeanne HERBILLON, Michèle CAILLAUD-HOUEL, Alexandre HERBILLON, Thierry KAYO, Haud PLAQUETTE MELINE, Claude-Sophie COLOMES, Julien MARTIN, Flavie VINCENT-PETIT, Daniel CHANSON, Daniel CORVISY, Piero CAVALLERI, Mathilde DEBELLE, Jocelyne HERMAN-SALLEY, Anne FRETEY.

Un grand merci à eux et à Mme HERBILLON pour cette initiative qui a embelli cette période difficile... ●



des présentations en petit comité

Le 10 juin, le nouveau maire a donné rendez-vous aux agents municipaux sous le préau de l'école Brossolette pour un discours de présentation, qui s'est conclu par un moment convivial.

En raison des mesures sanitaires, l'équipe municipale était représentée uniquement par le maire et ses adjoints, afin de limiter le nombre de participants. Les conseillers municipaux, qui regrettent de n'avoir pu être présents, pourront rencontrer les agents de la commune au gré des dossiers qu'ils auront à traiter ●



bientôt un bulletin municipal "nouvelle formule"

Le magazine de la ville est un lien important entre la mairie et les habitants. Il est le média d'information le plus proche de vous. C'est pourquoi la nouvelle équipe municipale vous proposera, dès le numéro de décembre 2020, une nouvelle formule du Patroclien, abordant l'actualité locale, vous informant en toute transparence sur les projets municipaux et mettant en lumière «ceux qui font» St Parres.

Grâce à cette nouvelle version, nous souhaitons valoriser tous les aspects de notre commune mais également aller au-delà des seules actualités municipales pour vous faire partager des informations émanant du territoire. Votre bulletin municipal sera égale-

ment tourné vers vous : il donnera la parole aux Patrocliens, valorisera vos initiatives. Celles émanant d'associations, d'entreprises, de porteurs de projets, celles de Patrocliennes et de Patrocliens qui s'investissent, inventent, créent, se dépassent, innovent et font rayonner notre commune.

Vous avez la parole !

Le Patroclien ne changera pas seulement de maquette, mais également de nom.

Dans le but de favoriser la démocratie participative, ce sont les Patrocliens qui choisiront, parmi une liste de propositions, le titre qu'ils préfèrent pour leur nouveau bulletin municipal.

Alors, n'hésitez pas à voter pour votre titre préféré*, **entre le 1^{er} et le 31 octobre 2020, soit par mail (sylvie@saintparresauxtertres.fr), soit sur papier** (le bulletin de vote vous sera fourni sur demande à l'accueil de la mairie).

Nous espérons que vous serez nombreux à nous donner votre avis !

* Un seul vote et un seul choix de titre par habitant.

PROPOSITIONS DE TITRES :

- ▷ NOUS, les Patrocliens !
- ▷ Bien vivre à Saint Parres
- ▷ Saint Parres et VOUS
- ▷ L'Echo du Tertre
- ▷ St Parres Mag
- ▷ Le Patroclien ●

à la bibliothèque...



« LES ANGES MUSIENS », MUSIQUE MÉDIÉVALE AVEC OBSIDIENNE LE 22 SEPTEMBRE

Remarqué par la finesse et la poésie de son phrasé instrumental, *Obsidienne* est l'une des références incontournables dans l'interprétation des musiques médiévales.

Cet ensemble vocal et instrumental participe régulièrement aux plus prestigieuses programmations de France ainsi qu'à l'étranger.

Ce trio de chanteurs et musiciens a initié les élèves de l'école primaire aux instruments de musique médiévaux dans la matinée du **mardi 22 septembre**. L'après-midi, il s'est rendu auprès des résidents de l'EHPAD Villa du Tertre.

La journée s'est clôturée par un concert à 19H à l'église, suivi d'un échange entre les musiciens et les spectateurs qui le souhaitaient.

Cet évènement organisé par la bibliothèque de St Parres aux Tertres avec le soutien de la Médiathèque Départementale de l'Aube ●

HORAIRES D'OUVERTURE

Pendant le temps scolaire :

- ▶ Lundi : 14h - 18h
- ▶ Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h
- ▶ Vendredi : 14h - 18h
- ▶ Samedi : 10h - 12h

Pendant les vacances scolaires :

- Du 19 au 31 octobre**
- ▶ Mercredi et vendredi : 14h - 18h
- Du 21 décembre au 2 janvier**
- ▶ Lundi et mercredi : 14h - 18h

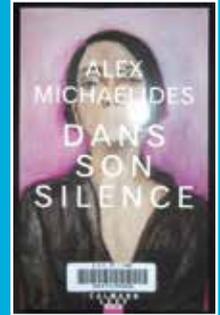
nos coups de cœur

Un roman policier adulte...

**Dans son silence /
Alex Michaelides /
P MICH D**

Alice, peintre britannique, est retrouvée chez elle, hagarde, recouverte de sang, devant son mari défiguré par des coups de couteau. Arrêtée, elle ne prononce plus le moindre mot. Elle est jugée mentalement irresponsable et envoyée dans une clinique psychiatrique.

Six ans plus tard, Théo Faber, psychothérapeute, veut parvenir à faire reparler Alice. Pourquoi ? Mélange de suspense et de psychanalyse pour cette histoire prenante et manipulatrice.
Martine H.



Un roman adulte...

**Le sang des mirabelles / Camille de Peretti /
R PERE**

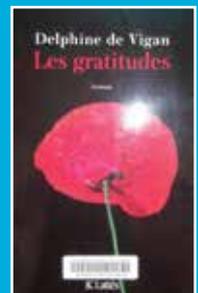
Au Moyen Age, deux sœurs se bâtissent un destin en bravant les conventions. Elles s'éprennent : l'une s'adonne en secret à la médecine et l'autre découvre le véritable amour. Cela n'est pas sans danger à une époque où les femmes sont réduites au silence.
Maité G.



Un roman adulte...

**Les grâces /
Delphine de Vigan /
R VIGA**

« Vieilles, c'est apprendre à perdre ». Merci à Delphine de Vigan pour ce grand coup de cœur qui traite d'un sujet grave, sans artifice, mais avec une infinie tendresse et tellement d'émotion.
Françoise P.



Michel Taittinger,

UN HÉROS EN TERRE PATROCLIENNE

Le conseil municipal et la famille TAITTINGER ont commémoré le dimanche 14 juin 2020 le 80^{ème} anniversaire de la mort de Michel TAITTINGER.

Ce courageux sous-lieutenant, âgé de 20 ans, a défendu pendant cinq longues heures l'un des derniers ponts aubois encore tenu par les Français. Il était accompagné d'une poignée d'hommes du 66^{ème} régiment d'Afrique.

Le 15 juin 1940, ils ont lutté corps et âmes contre une compagnie de panzers allemands et ont ainsi, par leur sacrifice, retardé sa progression en permettant le repli des soldats français. Ils ont également causé de nombreuses pertes à l'ennemi.

Le message du sous-lieutenant à ses hommes était limpide : « *Nous irons jusqu'au bout* ». Ce qui fut fait avec courage et abnégation.



Cet émouvant hommage à la mémoire du sous-lieutenant TAITTINGER s'est déroulé en deux temps :

En premier lieu, au cimetière de Saint Parres aux Tertres, en présence de nombreux membres de la famille TAITTINGER dont Pierre-Emmanuel TAITTINGER, son épouse, leurs enfants et leurs petits-enfants, ainsi qu'en présence du maire, de ses adjoints et de plusieurs conseillers municipaux.

Mme Catherine BRÉGEAUT, conseillère départementale, et l'abbé GATOUILLAT ont ému l'assemblée par leurs discours qui ont rehaussé encore plus cette cérémonie du souvenir. L'abbé GATOUILLAT a ensuite béni les

tombes. Un dépôt de gerbes et l'envol dans le ciel patroclien de quatre-vingts pigeons préparés par M. Philippe LÉCLERCQ, adjoint au maire, ont clôturé cette cérémonie réglée de main de maître par M. Yann BOURCEREAU.

Dans un second temps, une délégation s'est rendue à la stèle érigée à proximité du pont de Saint Parres, à l'endroit même où Michel TAITTINGER et ses hommes ont été abattus. Une gerbe a également été déposée.

Patrocliens, Patrocliennes, lorsque vous passez devant cette stèle, ayez une petite pensée pour ces jeunes hommes qui ont sacrifié leurs vies pour leur Patrie sur le sol de notre commune ●



des cérémonies en comité restreint

En raison des conditions sanitaires, les cérémonies se sont tenues en comité restreint. Des gerbes de fleurs ont été déposées au monument aux morts le 18 juin pour commémorer l'appel du général De Gaulle, et le 25 août en souvenir de la Libération de notre commune. Étaient présents le maire et ses adjoints, la directrice des

services de la mairie, le jeune Amaury qui représentait le CMJ, les membres de l'Union nationale des anciens combattants et quelques autres invités. Bien qu'il soit fort regrettable que peu de personnes aient pu être présentes, la mémoire de ces événements a cependant été honorée comme il se doit.

un 14 juillet en bleu, blanc, rouge

Pour célébrer la fête nationale, les Patrociens, les commerçants et les enfants ont participé à la décoration de la ville sur le thème « Bleu, blanc, rouge ».

Voici les résultats de ce concours de décorations :

CATÉGORIE COMMERÇANTS :

- ▶ Génération coiffure
- ▶ Cathy dog
- ▶ La Banque populaire



CATÉGORIE PARTICULIERS :

- ▶ GAUTHROT Claude
- ▶ FERRARI-BUTEAU Marie-Christine
- ▶ ARNAUD Marine
- ▶ WILLEM Roland
- ▶ QUILLE Vanessa

Les Patrociens et les commerçants gagnants se verront offrir une récompense lors des vœux du maire.

CATÉGORIE ENFANTS (CRÉATION DE LAMPIONS) :

- ▶ COLLOT Lucie
- ▶ Ex-aequo : AILLERY Lily-Rose et MARCHAL BOUDIN Evannah
- ▶ MARCHAL BOUDIN Angel
- ▶ MARCHAL BOUDIN Maddy

Tous les enfants participants recevront un cadeau à venir retirer à la mairie aux horaires d'ouverture habituels.

état civil

NAISSANCES :

- ◊ **Rachany, Manon, Juliana KONG**, le 06 décembre 2019 à Troyes
- ◊ **Livio DJENDLI**, le 16 mars 2020 à Saint Parres aux Tertres
- ◊ **Margaux, Stella, Véronique BERTHOLLE**, le 06 juin 2020 à Troyes
- ◊ **Léane, Corinne, Janick GELU**, le 25 juillet 2020 à Troyes
- ◊ **Ethan AUBRY HERRGOTT**, le 27 juillet 2020 à Troyes
- ◊ **Eslina, Beyza, Hacer CICIN**, le 6 août 2020 à Romilly-sur-Seine

DÉCÈS :

- ◊ **Huguette, Germaine, Gabrielle BODEIN née CHAUDEY**, le 23 février 2020 à Saint Parres aux Tertres
- ◊ **Suzanne, Raymonde SIMON née ANGINOT**, le 27 février 2020 à Troyes
- ◊ **Roger, François JEANJEAN**, le 1^{er} avril 2020 à Troyes
- ◊ **Pierre, Raymond, Maurice CHAMEROIS**, le 9 avril 2020 à Troyes
- ◊ **Jean, François TERMOTE**, le 11 avril 2020 à Troyes
- ◊ **Michel, Jean, André FLIPON**, le 17 avril 2020 à Troyes
- ◊ **Mohamed HIMEUR**, le 7 mai 2020 à Troyes
- ◊ **Olivier, Albert PIOCHE**, le 28 mai 2020 à Troyes
- ◊ **Paulette POUTHIER née BORNIER**, le 29 août 2020 à Troyes

à l'attention des nouveaux habitants de la commune

L'ensemble de l'équipe municipale tient à souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants installés dans notre commune au cours de l'année 2020. Pour ce faire, les nouveaux Patrocliens sont invités à une cérémonie d'accueil et de présentation de la ville, qui aura lieu début janvier 2021.

Les personnes souhaitant y assister voudront bien s'inscrire auprès des services de la mairie avant le 15 décembre 2020 :

- ◊ soit par mail à chauvier.sylvie@saintparresauxtertres.fr
- ◊ soit directement à l'accueil de la mairie

La date de la cérémonie sera communiquée ultérieurement aux personnes inscrites ●

le conseiller départemental à votre service

Monsieur Marc BRET, Conseiller Départemental du Canton de TROYES / SAINT PARRES AUX TERTRES / PONT SAINTE MARIE / SAINT JULIEN LES VILLAS se tiendra à votre disposition pour les interventions individuelles, salle des Conférences de SAINT PARRES AUX TERTRES aux dates suivantes :

- ◊ Mercredi 30 septembre 2020 de 18H00 à 19H15
- ◊ Mardi 27 octobre 2020 de 18H00 à 19H15
- ◊ Mardi 24 novembre 2020 de 18H00 à 19H15
- ◊ Mercredi 30 décembre 2020 de 18H00 à 19H15

Si nécessaire, vous pouvez le contacter au **06.10.44.49.32** ●

collecte de don du sang

Lundi 24 août 2020 après-midi a eu lieu, dans la salle des Conférences, une opération de collecte de sang.

La municipalité remercie les 35 donateurs, ainsi que le docteur GAUDEAU et l'équipe de l'EFS pour leur professionnalisme et leur efficacité.

La prochaine collecte devrait se dérouler au début de l'été 2021 ●



inscriptions aux accueils de loisirs

DURANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT 2020 (DU LUNDI 19 AU VENDREDI 30 OCTOBRE)

POUR LES ENFANTS AGES DE 3 à 6 ANS

(scolarisés en école maternelle) :

L'accueil de loisirs fonctionnera dans les locaux de l'école maternelle.

◻ **Horaires :** Du lundi au vendredi de 7H15 à 12H15 et de 13H30 à 18H15.

POUR LES ENFANTS DE PLUS 6 ANS

(scolarisés en école élémentaire) :

L'accueil de loisirs fonctionnera dans la salle « Rires d'Enfant » - (locaux de l'accueil périscolaire primaire).

◻ **Horaires :** Du lundi au vendredi de 7H15 à 12H15 et de 13H30 à 18H15.

POUR LES JEUNES SCOLARISÉS AU COLLEGE ET JUSQU'À 17 ANS (inclus)

Des activités sportives, ludiques et culturelles seront organisées à la salle Bernard DUFOUR.

◻ **Horaires :** De 14H à 18H15 (sauf les journées de sorties exceptionnelles).

Les inscriptions sont à faire auprès des services de la mairie.

Elles se feront uniquement par semaine bloquée tant pour les centres que pour la cantine (aucune inscription à la journée ne sera possible).

Le nombre de places étant limité, les inscriptions des dossiers se font par ordre d'arrivée.

Les inscriptions et les désistements **ne seront plus possibles après le vendredi 2 octobre 2020.**

Vous pouvez télécharger les fiches d'inscription, les plannings sur le site internet : www.sympart.com



Rue de la Cité – Troyes



Rocade – Troyes

- Terrassement
- Assainissement
- Routes
- Industriels
- Revêtements spéciaux
- Réseaux divers



Quartier de la Gare – Troyes

Eiffage Route

Agence de Troyes

Tél. : 03 25 76 24 24

Photos de classes année scolaire 2020/21



Mme Brément
Maternelle - petite et moyenne section



Mme Souty
CE2/CM2 - Ecole Jules Ferry



Mme Ponsada
CE2 - Ecole Jules Ferry



Mme Bonzano
CM1 - Ecole Jules Ferry



Mme Fauchaux
CM1/CM2 - Ecole Jules Ferry



Mme Boisset
Maternelle - moyenne et grande section



Mme Vanel
Maternelle - toute petite et grande section



Mme Boosz
Maternelle - petite et moyenne section



Mme Foufé
CE1 - Ecole Pierre Brossolette



M Bettelli
CP - Ecole Pierre Brossolette



Mme Gauthrot
CP/CE1 - Ecole Pierre Brossolette

accueil de loisirs maternelle

DURANT LES VACANCES DE JUILLET

A cause du coronavirus, nous avons eu peur d'être privés de notre rendez-vous annuel.

Heureusement, grâce aux gestes barrières et aux mesures sanitaires mises en place, nous avons pu nous retrouver entre copains avec nos « supers anim's » : Marie-José, Mathilde, Sofia, Rachel et Anthony.

Ils ont réussi à nous concocter un programme de folie. Il y avait des activités pour tous les goûts !

♦ des activités manuelles : fabrication d'un doudou, d'un avion, de maracas...

♦ activités culturelles : yoga, jardinage, danse, apprentissage de la langue des signes.

♦ de nombreux jeux : poissons-pêcheurs, traverse couleur, course en sac, grands jeux qui nous ont fait rêver et rigoler.

♦ sorties au centre équestre de Belay et au parc Pierre Pitois à Fouchy.

A chaque semaine était associé un thème : les animaux, l'art, les moyens de transport...

Nous sommes devenus de vrais artistes du volant et sommes désormais incontournables sur l'art ou les animaux des zoos !

Nous repartons avec des souvenirs plein la tête.

Alors vivement l'été prochain pour de nouvelles aventures ! ●



Santerne

Voie de la Vieille Vente Lusigny
10270 Lusigny sur Barse
Tél: 03 25 41 24 44
Fax: 03 25 41 27 94
Mail: lusigny@santerne.fr



accueil de loisirs élémentaire

DURANT LES VACANCES DE JUILLET

Et été, la convivialité a été de la partie au centre de loisirs de Saint Parres aux Tertres ! Malgré le contexte sanitaire actuel, l'amusement et le nombre abondant d'activités étaient au rendez-vous.

Pour bien commencer, des jeux de présentation ont permis aux enfants de faire connaissance avec les animateurs (Romain, Pierre, Guillaume, Thomas, Alexia, Manon et Sabrina).

Les matins, diverses activités ont été proposées aux enfants :

- des activités sportives (badminton, tennis...) pour se dépenser et cultiver l'esprit de coopération.

- des activités manuelles (dragons chinois, création de maracas...) pour développer la créativité.

- des activités culinaires (réalisation de roses des sables, de cookies et de brochettes de fruits). Les chefs pâtisseries en herbe se sont régales !

Les après-midi, les enfants choisissaient des activités à la carte selon leurs goûts (activités sportives, manuelles ou éducatives).

En fin de semaine, diverses sorties ont été organisées : une sortie paddle, un forest game et un jeu d'orientation au Parc des Moulins.

N'oublions pas, bien sûr, la journée

pendant laquelle le centre s'est transformé en jeu de JUMANJI : la cohésion d'équipe, la réflexion et la stratégie ont permis de remporter la victoire !

Enfin, pour terminer ces vacances en beauté, tous ont été conviés à une boum durant laquelle ils ont dansé, chanté et surtout partagé ensemble un bon moment. Ce mois de juillet fut inoubliable pour les enfants qui sont repartis avec de bons souvenirs plein la tête.

L'équipe de l'Accueil de loisirs attend avec impatience les prochains participants pour les vacances de la Toussaint ! ●

accueil de loisirs ados

DURANT LES VACANCES DE JUILLET

Comme chaque été, le centre « SYMPART » a ouvert ses portes pendant 4 semaines en juillet. Malheureusement, en raison du contexte sanitaire, le nombre d'adolescents accueillis a du être réduit. Mais cela n'a pas empêché les jeunes de s'amuser et de pratiquer leurs activités favorites.

Pour ce qui est des sorties à la carte, les ados ont choisi l'Accro Land, le bowling et le Laser Quest. Ils ont également participé aux activités prévues au préalable par le Centre : le Laser Game, le

Bubble bump (certains participants étant plus souvent au sol que debout), le cinéma et le kayak.

Les animateurs Guillaume et Thomas ont aussi proposé plusieurs jeux : un « N'oubliez pas les paroles » revisité, ainsi que des quizz et des défis. Entre réponses loufoques, danses exagérées et challenges plus étranges les uns que les autres, tout le monde a bien rigolé !

Le dernier grand jeu du mois a opposé 2 équipes sur le thème de « Game of Throne » : des épreuves d'agilité, d'équilibre, de précision, de rapidité et artistiques permettaient de marquer des

points. L'équipe perdante avait un gage. Un après-midi au lac est venu conclure ce mois de juillet en beauté. Les jeunes ont pu s'essayer au paddle et montrer leurs qualités d'équilibristes sous un soleil estival.

Bien que le contexte actuel ait pu faire craindre des vacances compliquées, le groupe d'ados a été formidable et a fait de ce mois passé ensemble un moment exceptionnel et riche en émotions. Les animateurs les remercient pour leur attitude positive. Ils en garderont un très bon souvenir !



pour la 1^{re} fois, l'accueil de loisirs a ouvert en août

Nous sommes en août 2020, tous les accueils de loisirs sont fermés... Tous ?

Non ! Un centre peuplé d'irréductibles animateurs a décidé, cette année, d'ouvrir ses portes à Saint Parres aux Tertres !

Au sein des locaux de l'espace Pascale Paradis, l'équipe constituée de Thomasix (Thomas), d'Alesia (Alexia), d'Angelinx (Angelina), d'Inex (Inès) et de Benjaminus (Benjamin), le nouveau chef du village, a fait passer aux enfants une fin de vacances incroyable.

La vingtaine d'enfants inscrits du 17 août au 28 août s'est amusée autour de jeux collectifs, d'expériences scientifiques et d'un grand jeu sur le thème de la piraterie : « des gau-gau,



des GAULOIS !!! » ! Une délégation de maternelles a fait le trajet jusqu'à Athènes pour des Olympiades. Les enfants ont également pu exploiter leurs talents lors de la journée « Incroyable talent » ou se défouler lors d'un « Vendredi tout est permis avec Benji ».

Lors de ces 15 jours, Benjaminus a remplacé Loix (Loïs), l'habituel grand chef du village. Il a organisé ses troupes d'enfants et d'animateurs avec un seul mot d'ordre : l'amusement. Grâce à cette équipe d'irréductibles animateurs, les enfants sont ravis et prêts à attaquer la rentrée sereinement, gavés de potion magique ! ●



14, rue de la gare
10800 Buchères

Bureau : **03 25 73 19 73**

Fax : 03 25 41 99 65

contact@brm.fr

www.brm.fr



	<p>en Le Patroclien, Le Patroclien</p> <p>Pour insérer votre publicité dans le Patroclien</p> <p>Contactez-nous</p>
	<p>03 25 72 12 30</p>



écoles ouvertes

DURANT LA SEMAINE DU 24 AU 28 AOÛT 2020, L'ÉCOLE DE SAINT PARRÉS AUX TERTRES, DIRIGÉE PAR MADAME FOUFE, A PARTICIPÉ AU DISPOSITIF « VACANCES APPRENANTES »

Dix-neuf enfants, de six à onze ans, ont réinvesti le cadre scolaire afin de palier certaines difficultés rencontrées durant la période de confinement. C'est ainsi que le projet « Voyage dans le temps » est né. Il allie les activités purement scolaires le matin à des activités plus ludiques l'après-midi.

Ces activités ont été encadrées par du personnel enseignant volontaire ainsi que par de « jeunes bénévoles » de l'Association Ensemble et Solidaire - UNRPA.

Afin de s'immerger dans le passé, une sortie pédagogique au musée Gutenberg et à l'écomusée de Char-

mont-sous-Barbuise a été programmée en début de semaine. Le lendemain, les enfants ont participé à la recherche des traces du passé patroclien sous la forme d'un rallye photos.

Une exposition, préparée avec la plus grande application par les élèves, a clôturé cette belle semaine ●

CHAUFFAGE - PLOMBERIE
MARTY-BAILLIA

- Installation
- Entretien
- Dépannage
- Fuel & gaz

03 25 71 01 34
bailliabenoit@gmail.com




BEBV Bureau d'étude Brugger-Viardot
Anthony Viardot

Bureau d'étude spécialisé dans la conception et le suivi de projets d'aménagements urbains :

- > Requalification de voies communales > Aménagements sécurité dans les villages
- > Réalisation de lotissements > Aménagement de terrains de jeux

42 bis, Rue de la Paix - 10000 TROYES
Tél. : 03 25 45 69 59 - 06 64 61 48 78 - E-mail : anthony.viardot@bebv.fr

informations travaux

AVANCÉE DES TRAVAUX DU BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE

En raison du confinement, les entreprises ont dû suspendre leurs interventions.

En conséquence, **la livraison du bâtiment périscolaire est reportée aux mois d'avril ou mai 2021**, sous réserve de nouvelles mesures d'arrêt d'activité toujours possibles.

REPLACEMENT DES ARBRES PLACE DE L'ÉGLISE, RUE BROSSOLETTE

La ville de Saint Parres aux Tertres avait sollicité en 2015 le service Cadre de vie et Développement - Espaces publics et paysagers de la ville de Troyes afin qu'une étude sanitaire du patrimoine arboré soit réalisée dans notre commune.

Cette étude a démontré à l'époque que les tilleuls étaient dans un état général moyen à mauvais et que la situation continuerait à se dégrader. Depuis



cette période, quelques arbres très malades ont été retirés. Il nous faut aujourd'hui procéder à l'abattage des tilleuls restants. **Cette opération devrait débuter vers le 15 octobre.**

La municipalité s'engage, après que cet abattage aura été effectué, à replanter des arbres élevés en pépinière qui auront déjà 10 ans d'âge. Leur hauteur totale sera de 5 m (soit 2,50 m au niveau des branches). **Leur plantation est prévue pour le mois de décembre**, si les conditions le permettent.

Suite à cette opération, il sera procédé à des travaux de voirie permettant la jonction entre le chemin piétonnier existant près la salle des Conférences et le passage piéton situé devant la bibliothèque.

TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de réaménagement de la rue Edme Denizot se poursuivront **du 14 septembre à fin novembre 2020**. La section prévue se situe entre le Chemin des Ruches et la Bibliothèque.

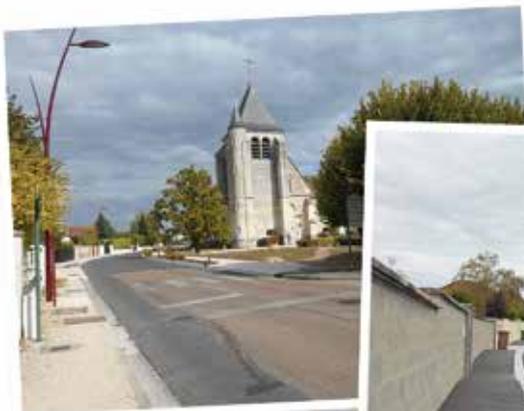
Ces travaux consistent à réaliser des trottoirs accessibles à tous, à réduire la chaussée afin de limiter la vitesse excessive des automobilistes et permettre ainsi à chacun de circuler en toute sécurité.

(Voir les images ci-dessous).

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

770 logements sont éligibles au raccordement à la fibre optique (soit 50% de notre commune). Les premiers logements ont été raccordés mi-mars.

Si les conditions le permettent, une réunion publique se tiendra sur ce sujet d'ici la fin de l'année 2020 ●



hommage à Odile Gublin

ODILE GUBLIN A ÉTÉ CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE 1995 À 2001.

ELLE EST DÉCÉDÉE LE 20 MAI 2020, À L'ÂGE DE 59 ANS.

UN DERNIER HOMMAGE LUI A ÉTÉ RENDU LE 28 MAI 2020 AU CIMETIÈRE DE SAINT PARRES AUX TERTRES.

Extrait du discours de M. le Maire prononcé lors des obsèques d'Odile GUBLIN :

« Je suis venu en tant que maire et en tant qu'ami de votre famille pour vous faire part de toute la sympathie du Conseil Municipal de St Parres, celui d'hier et celui de demain.

J'ai eu la chance de côtoyer cette femme remarquable, tellement impliquée dans sa vie de famille [...]. De cette rencontre, une amitié profonde est née. [...].

C'était une âme généreuse et riieuse. Je garderai toujours en mémoire l'éclat de son rire, toujours proche des larmes, cette douceur et cette bienveillance.

Elle nous remplissait d'admiration tant son parcours professionnel était impressionnant.

Aujourd'hui nous perdons, à St Parres aux Tertres, quelqu'un de dévoué aux autres, quelqu'un de sensible : une vraie belle personne. Mais nous pourrons tous dire à son sujet que nous avons eu la chance de la rencontrer, et qu'elle nous laissera ce qui a fait l'essence de sa vie : l'amour.

Gardons cela pour nous, merci beaucoup Odile. » ●



hommage à Claude Bonbon

HOMMAGE DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE À CLAUDE BONBON

Claude BONBON, notre Président depuis 2002, nous a quittés le 25 mai 2020.

Il avait dédié une grande partie du temps de sa retraite à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine, souhaitant transmettre ses connaissances sur le passé et le présent de sa chère commune, aussi bien aux Patrocliens de souche qu'aux nouveaux arrivants.

Né à St Parres le 4 octobre 1943, il y a passé son enfance, sa jeunesse et sa vie d'adulte. Il dut malheureusement interrompre ses études suite au décès de son papa, et entrer précocément dans le monde du travail. En 1967, il a joint sa vie à celle de Michèle, sa fidèle épouse, avec qui



il a connu beaucoup de joies. Le couple a également traversé de dures épreuves durant lesquelles les époux se sont toujours soutenus. Deux fils, Mathieu et Guillaume, sont venus agrandir la famille. Puis Juliette et, dernièrement, Suzanne sont arrivées, égayant la vie de leurs grands-parents. Claude était si heureux !

La maladie est venue l'enlever aux siens et à la présidence de cette association qu'il chérissait tant. Comment le remplacer ? Notre association perd une personne de grande valeur.

Nos pensées accompagnent sa famille dans cette terrible épreuve. Cette année 2020 fait décidément subir de douloureux moments aux Patrocliens... ●

c.c.a.s. St Parres aux Tertres

AIDE PONCTUELLE AUX FAMILLES

Le C.C.A.S. reconduit, pour 2020, l'aide ponctuelle aux familles dont les ressources sont limitées, quelles que soient leur composition (ménage, personne seule) et leur situation (salarié, demandeur d'emploi, retraité, handicapé, etc.).

Les demandes seront reçues en mairie **du lundi 5 octobre au vendredi 23 octobre 2020.**

Les demandeurs devront se munir :

- ◊ du livret de famille
- ◊ des justificatifs de **TOUTES** les

ressources (salaires, indemnités Pôle Emploi, R.S.A., retraites, indemnités journalières, allocations diverses, prestations de la CAF, bourses d'études, pension alimentaire, etc.) de **TOUS** les membres de la famille (la famille étant considérée au sens large, à savoir toutes les personnes vivant sous le même toit)

- ◊ de la déclaration des revenus
- ◊ de la dernière feuille d'imposition ou de non-imposition des revenus
- ◊ de la dernière taxe d'habitation et de la dernière taxe foncière
- ◊ d'une quittance de loyer ou des

frais d'accession à la propriété

- ◊ du justificatif d'inscription à Pôle Emploi, du courrier d'attribution ou de rejet des indemnités Pôle Emploi.

Cette liste n'est pas exhaustive. Vous devez venir chercher un imprimé correspondant à votre situation et **prendre rendez-vous auprès du C.C.A.S. pour constituer votre dossier de demande.**

L'attribution définitive se fera après étude du dossier par la commission administrative du C.C.A.S. ●

colis pour les aînés

En raison de la situation sanitaire particulière de cette année 2020, le CCAS et la municipalité ont décidé que le repas de fin d'année serait remplacé par un colis amélioré composé de produits locaux. Nous espérons que cette initiative fera le bonheur de toutes et tous.

Les colis seront distribués entre le 7 et le 19 décembre 2020.

Les personnes absentes de leur domicile lors de la distribution pourront récupérer leur colis à la mairie jusqu'au 20 janvier 2021 (horaires d'ouverture habituels) ●



Régis DUBOIS - Philippe SISTERNAS

Toutes Assurances
Epargne, Placement, Retraite

65, Ave du Général de Gaulle
10410 St Parres aux Tertres
Tél : 03.25.46.86.35
Fax : 03.25.46.86.53

MAISON
TAUPIN
ÉLEVEUR & BOUCHER

49 Avenue Général de Gaulle,
10410 Saint-Parres-aux-Tertres
Tél. 03 25 80 93 55



Ouvert le mardi de 15h à 19h, du mercredi au vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h et le samedi sans interruption de 9h à 17h

expression libre

L'article L 2121-27-1, du 7 août 2015, du Code Général des Collectivités Territoriales stipule :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. »

Madame, Monsieur,

Cet espace nous autorise à vous apporter nos réflexions.

Mais avant toute chose, en mon nom propre et au nom de mes collègues d'Agissons pour l'Avenir, nos pensées iront en priorité vers celles et ceux qui ont subi directement ou indirectement les affres de cette terrible pandémie.

La crise sanitaire que nous venons de subir a touché des Patrocliennes et Patrocliens au travers de leurs familles ou amis. Au nom de notre équipe, nous les assurons de notre compassion et de toute notre sympathie.

Le 15 mars dernier, les électeurs étaient appelés aux urnes afin d'élire une nouvelle assemblée municipale.

Dans un contexte anxiogène, traumatisant, contradictoire, **1074 personnes** sont venues déposer leur bulletin de vote. 412 suffrages se sont portés sur la liste que j'avais l'honneur de conduire.

Les 23 candidats d'Agissons pour l'Avenir remercient sincèrement les électrices et électeurs qui leur ont accordé confiance et soutien par leur bulletin de vote, lors de ce scrutin.

Le taux d'abstention de 46,87 % est, malheureusement, un taux record pour notre commune. En 2014, avec 1 seule liste candidate, l'abstention était inférieure de 6 % (40,80%).

Les annonces gouvernementales contradictoires du vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 mars ont semé le trouble chez certains électeurs. Dans le doute, nombreuses furent les personnes qui n'ont pas pris le risque d'une contamination.

Grâce aux actions mises en place par les services techniques, coordonnées par la direction des services administratifs (Mme Charité et Mme Charvot), les membres des bureaux, les scrutateurs, les électeurs n'ont pas subi la COVID-19. Ce ne fut pas le cas en d'autres communes. Le 2^{ème} tour, le 28 juin, a confirmé le ressenti, la crainte, les doutes sur la situation sanitaire, par une nouvelle abstention record !

Ces élections municipales furent prises en « otage », au nom de la démocratie.

Les électeurs ont choisi. Nous souhaitons à l'autre liste de travailler dans l'intérêt de St Parres et de ses habitants. Notre représentativité au sein du conseil municipal nous autorisera à y veiller.

Suivant les directives et décrets gouvernementaux, l'installation de la nouvelle équipe s'est déroulée tardivement, le 23 mai. Si nous sommes restés 2 mois supplémentaires, ce ne fut pas de notre propre initiative. Nous n'étions pas « accrochés à nos sièges comme des morpions », comme nous avons pu le lire sur les réseaux... dits sociaux.

DÉMISSION

Depuis plusieurs semaines, la nouvelle équipe municipale gère notre commune. Au vu des résultats à la proportionnelle, notre liste Agissons pour l'Avenir a eu 4

élus : Joël FRANCOIS, Brigitte TOMALAK, Jean-Charles BAYOL, Maryse PETIT.

Suite à la propagande électorale de la liste *Ensemble St Parres 2020*, **Brigitte TOMALAK n'a pas souhaité, pour raisons personnelles, collaborer** en tant que conseillère municipale **avec la nouvelle équipe**. Elle a donc démissionné de l'assemblée communale et est remplacée par **Ludovic CRETE**, en 5^{ème} position sur le tableau de la liste *Agissons pour l'Avenir*.

Brigitte tient à remercier sincèrement les Patrocliennes et Patrocliens qui lui ont accordé leur confiance ; celles et ceux qui savaient, pertinemment, que les annonces faites en réunions publiques ou écrites sur les réseaux sociaux ne reflétaient pas la vérité !!!

Aujourd'hui, orientée vers un avenir différent, elle aura désormais toute latitude pour observer ce qui se passera dans notre belle commune et pourra s'exprimer en toute liberté.

Pour votre information, **les médias ne l'ayant pas relayé**, l'Association des Riverains et Usagers des Rues E. Denizot et Adjacentes de St Parres aux Tertres **s'est désistée le 25 juin**, (2 jours après l'installation de la nouvelle équipe) du recours déposé auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans la procédure d'annulation de la modification N° 7 du Plan Local d'Urbanisme, approuvée et votée par le conseil municipal le 21 mai 2019.

Voici chères Patrocliennes, chers Patrocliens, notre première expression libre qui sera suivie d'autres, dans les prochains numéros de votre bulletin d'informations municipales.

Bien à vous ♥

Joël FRANÇOIS

Pour les élus « Agissons pour l'Avenir »



les petits bouts de St Parres

LES PETITS BOUTS ONT DÛ SUSPENDRE LEURS ACTIVITÉS EN MARS EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE.

Néanmoins, les assistantes maternelles ont continué à accueillir les enfants à leur domicile sans oublier de respecter toutes les règles de sécurité préconisées pour l'accueil de jeunes enfants.

Après le déconfinement, nous nous sommes retrouvées en petit groupe pour des sorties et pique-nique dans différents parcs de la commune et alentours.

Nous avons repris nos activités le mardi 1^{er} septembre en respectant le protocole en vigueur. Les petits bouts se sont tous retrouvés avec beaucoup de joie, dans la salle Deterre Chevalier, où ils ont pu faire connaissance avec les petits nouveaux.

Les assistantes maternelles ont découvert le programme pour l'année 2020-2021, toujours aussi fourni en activités.

Si les conditions sanitaires le permettent, nous organiserons une après-midi portes ouvertes. Celle-ci devrait avoir lieu le 21 novembre 2020 de 15h à 18h. Ce serait l'occasion de découvrir l'association ainsi que les différentes activités proposées aux enfants, tout ceci autour d'un goûter qui serait suivi d'un petit spectacle de marionnettes ●



comité des fêtes

REPAS DANSANT DU DIMANCHE 23 FÉVRIER 2020



Avant le repas, la Présidente, Martine WITKOWSKI, nous a souhaité la bienvenue à la salle socioculturelle Deterre Chevalier. Elle nous a présenté les deux points forts de cette journée : un nouveau traiteur et un orchestre venu de Reims.

Après le discours, tout le monde s'est mis à table ! Le repas pouvait commencer. Le traiteur, M. MARCHETTI, a su nous présenter un repas de qualité à la hauteur de nos attentes et l'orchestre de M. MARCY nous a offert une ambiance musicale variée et festive. La danse alternait avec



les plats servis avec efficacité par les membres du Comité des Fêtes.

Nous avons eu également le plaisir de partager, avec l'un de nos anciens membres du Comité, un moment émouvant : l'anniversaire de Jocelyne BEVIER.

Sans oublier la décoration des tables sur le thème de la Saint Valentin, d'après une idée de Vanessa QUILLE, notre secrétaire.

Un bel après-midi, un bon repas, une bonne ambiance, des rires et de la bonne humeur... que demander de plus ?

ANNULATION DU THÉ DANSANT ET DU MARCHÉ DE NOËL

En raison de la situation sanitaire, le thé dansant et le marché de Noël sont malheureusement annulés cette année, tout comme notre traditionnel vide-grenier l'avait été précédemment.

Le thé dansant sera éventuellement reporté en 2021 si les conditions le permettent.

CONCOURS DE NOËL : APPEL AUX ENFANTS



Cette année, le concours réservé aux enfants a pour thème «**La plus belle boule de Noël**».

Née de leur imagination, elle devra mesurer environ 50 cm et être équipée d'une attache à l'extrémité pour l'accrocher à un portant, ainsi que d'une étiquette mentionnant le nom, le prénom et l'âge de l'enfant.

Les inscriptions au concours se feront par téléphone auprès de Mme WITKOWSKI (03.25.80.87.20), du 19 octobre au 13 novembre 2020.

Exceptionnellement cette année, **les créations des enfants devront être déposées à l'accueil de la mairie, du 16 au 20 novembre** aux horaires d'ouverture habituels.

Elles seront exposées dans le hall de la mairie du 23 au 27 novembre (entrée libre).

Tous les participants seront récompensés. **La remise des récompenses aura lieu le samedi 28 novembre.**

Les boules ou objets achetés dans le commerce ne peuvent être acceptés pour la réalisation. Dans ce cas, la boule de Noël sera exclue du concours ●

ensemble et solidaires

u.n.r.p.a.

Que vous dire ? Pour commencer, quelle joie de vous retrouver par l'intermédiaire de notre revue communale «*Le Patroclien*» !

Quelle année 2020 (qui n'est pas terminée) pour tout le monde, et pour l'économie !

Nous avons été obligés de nous éloigner les uns des autres, de nous battre contre quelque chose d'invisible, la Covid-19... C'était très bizarre, tout était à l'arrêt : le travail, les

écoles, les commerces et les administrations. Toutes nos sorties ont été annulées : «*la Nouba*», le Lac du Der, le Couvent des Cordeliers.

Heureusement, la vie a commencé à reprendre son cours et nous avons pu nous retrouver dans la bonne humeur les jeudis 9 et 23 juillet et 6 et 20 août.

Une vingtaine de personnes ont participé à chacune de ces rencontres, en respectant les mesures de sécurité.

La reprise de nos activités a eu lieu le mercredi 9 septembre 2020.

Le loto devrait avoir lieu le jeudi 22 octobre à la salle Deterre Chevalier, si les conditions sanitaires le permettent. Cette manifestation sera réservée uniquement aux adhérents de l'UNRPA.

Espérons que 2021 sera nettement meilleure pour tous et que nous pourrions effectuer une partie au moins de nos sorties ! ●

crescendo

LA MUSIQUE VOUS TENTE, N'HÉSITEZ PLUS !

Venez rejoindre la nouvelle association «**CRESCENDO**».

Cours de piano, synthé, accordéon et éveil musical (dès 5 ans) avec Florence, professeur en école de musique.

Initiation à la guitare et au chant avec Roland, guitariste et chanteur.

○ Renseignements au :
06 62 36 55 68 ●

le patrimoine

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE : INFORMATION COURANTE

Depuis le mois de mars, nous avons dû renoncer à toutes nos activités ainsi qu'à tout contact en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19.

Notre pays a souffert de diverses façons et mettra sans doute du temps à s'en remettre, mais l'implication de chacun et les actions du monde associatif l'y aideront. Alors, restons optimistes pour 2021 !

Pour anticiper les activités, surtout après la perte de notre président, Claude BONBON, et le départ de certains membres du bureau, le conseil d'administration de l'Association pour la sauvegarde du Patrimoine de Saint Parres aux Tertres a dû pallier ces absences. Il a trouvé de bonnes volontés pour reprendre le flambeau allumé en 1992 par Mme TAUPIN, 1ère présidente de l'Association. C'est à Mme Isabelle LECLERCQ et Mme Dominique SPILMANN qu'ont été confiées provisoirement les fonctions respectives de présidente et trésorière de l'association, en attendant que l'assemblée générale, qui se réunira en 2021, élise le nouveau CA qui les confortera éventuellement dans ces rôles ●

les riverains et usagers des rues Edme Denizot et adjacentes de Saint Parres

POUR OUVRIR LE DIALOGUE DANS UN ESPRIT CONSTRUCTIF

La modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) votée par le conseil municipal en 2017 et en 2019 poursuivait un seul but : permettre l'extension pharaonique d'un centre commercial sur un périmètre de 30 ha (clôturé depuis peu) sans que le projet n'ait jamais été présenté aux Patrocliens. Ce dossier d'apparence technique relevait d'un choix majeur pour l'aménagement de St Parres pour les 30 prochaines années et avait des conséquences négatives très lourdes pour la qualité de vie dans notre commune.

Ce projet, imposé sans information et sans concertation, constituait une injure à notre lien social patroclien. Sans trembler, l'association avait donc déposé deux recours judiciaires pour stopper le projet, tout en présentant des propositions concrètes pour sortir par le haut et à l'amiable du conflit. Depuis la création de l'association en janvier 2018, toutes ses propositions ont toujours été écartées sans examen sérieux par l'ancien conseil municipal, qui a systématiquement refusé de saisir les mains tendues et rejeté les tentatives de dialogue.

Les élections municipales du 15 mars dernier ont vu l'arrivée d'une nouvelle équipe à la mairie de St Parres. Compte tenu des engagements écrits et parfaitement clairs du nouveau maire sur la modification du PLU, le Conseil d'administration a décidé de mettre fin au contentieux devant le tribunal administratif. La commune a fait la même démarche.

Le 11 juin dernier, le tribunal administratif a donc pu rendre un jugement qui éteint le litige entre les deux parties et permet de tourner une nouvelle page en ouvrant -enfin- le dialogue dans un esprit constructif.



Lors de l'Assemblée Générale du 6 février, les adhérents ont défini la feuille de route pour l'année 2020

UNE PARTICIPATION ACTIVE A LA CONCERTATION SUR LE PLU

Ainsi, l'association des Riverains participera activement à la concertation mise en place dans le cadre de la révision du PLU décidée par le conseil municipal le 23 juin dernier. Elle entend être une force de proposition positive auprès des décideurs de la commune, de l'agglomération et du département POUR :

- la réduction des flux de circulation,
- la diminution des pollutions atmosphériques
- la prévention des inondations à Baires et dans le bas de St Parres,
- la préservation des commerces de proximité,
- la participation des Patrocliens à la co-construction des projets,
- la transparence dans la gestion des affaires publiques.

En se mobilisant bénévolement sur toutes ces questions d'intérêt général, **l'association se bat POUR préserver un cadre de vie apprécié et POUR promouvoir une bonne qualité de vie à chacun.** Elle invite tous les Patrocliens intéressés par ces sujets à participer à ses réflexions et à l'élaboration de ses propositions.

UN NOUVEAU PRÉSIDENT

Depuis le 1^{er} juin, Michel LONG est le nouveau président des « Riverains ». Ancien vice-président, il a accepté d'assurer la présidence jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'association.

En effet, Régine MERRAD, qui présidait l'association depuis sa création, a démissionné pour éviter les situations de conflits d'intérêts avec ses nouvelles fonctions d'adjointe au maire de St Parres. Démission qu'elle avait annoncée en toute transparence avant les élections municipales.

A noter aussi que :

- le repas partage de rentrée est annulé en raison des incertitudes et inquiétudes liées à la crise sanitaire,
- **l'assemblée générale statutaire de l'association se tiendra le 12 février 2021 à la salle Deterre Chevalier** •

POUR CONTACTER « LES RIVERAINS » :

- Adresse : 13 bis rue Edme Denizot à St Parres aux Tertres
- Téléphone : **03 25 81 25 93**
- Mail : asso.cadreviestparres@gmail.com
- Internet : assocadreviestparres.wifeo.com

gymnastique volontaire

Pour la saison 2020-2021, les cours auront lieu :

LE LUNDI :

- ◉ 17h10 - 18h10
- ◉ 18h25 - 19h25 (Zumba)

LE JEUDI :

- ◉ 17h45 - 18h 45
- ◉ 19h - 20h

Les tarifs restent les mêmes :

- ◉ 92 euros à l'année pour 1 cours par semaine
- ◉ 117 euros à l'année pour 2 ou 3 cours par semaine

Un certificat médical est exigé pour toute inscription.

Vous avez la possibilité de faire un essai gratuit. N'oubliez pas de vous munir d'une paire de baskets, d'un drap de bain et d'une bouteille d'eau.

- ◉ Pour plus de renseignements, contacter la Présidente, Élisabeth FRANÇOIS, au **06 31 26 06 20** ◉



l'atelier équilibre

**VENEZ DÉCOUVRIR
L'ATELIER EQUILIBRE
DESTINÉ AUX SENIORS À
PARTIR DE 60 ANS LE MARDI
MATIN DE 9H30 À 10H30**

Reprise le 22 septembre 2020

Les séances se déroulent sur des cycles de 10 séances renouvelables tout au long de l'année scolaire au sein d'un petit groupe convivial. Au cours de ces séances, des exer-



cices vous seront proposés pour :

- ◉ Stimuler les principaux centres de l'équilibre : les appuis et la sensibilité sensorielle au niveau de la

plante de pied, l'oreille interne, le champ visuel.

- ◉ Préserver la souplesse articulaire
- ◉ Assurer le renforcement musculaire
- ◉ Travailler la vitesse de réaction
- ◉ Solliciter la mémoire au niveau des repères spatiaux
- ◉ Acquérir les bons gestes dans la vie quotidienne.

Pour connaître le lieu de RDV, contactez l'association Toutâgym au 03 25 74 31 13 ◉

ensemble paroissial

DIOCÈSE DE TROYES - BOURANTON - LAUBRESSSEL - ST PARRES AUX TERTRES - THENNELIERES - VILLECHETIF
 MAISON PAROISSIALE : 5 RUE EDMÉ DENIZOT À SAINT PARRES AUX TERTRES
 TÉL : 03 10 64 46 88 EMAIL : paroisse.stparres@gmail.com

Comme pour chacun de vous, la COVID-19 est venue bousculer les projets du 2^{ème} trimestre 2020 et plus...

Les activités paroissiales ont été suspendues et nous ne pouvions plus nous rassembler ni pour les messes dominicales, les rendez-vous du catéchisme, ni pour les rencontres liées à la vie paroissiale.

Néanmoins, grâce aux moyens modernes de communication et la télévision, beaucoup de propositions ont vu le jour afin de garder le contact.

- Pour les catéchistes, inventivité, créativité, autres méthodes de travail, ont permis de maintenir le lien avec les jeunes et leur famille.

- Pour rester «branchés» sur le Christ et avec tous, et être en grande communion spirituelle, diverses propositions d'espace de méditation et de prières (*méditations du Père Mathias, homélies du Père Michel, neuvaine du diocèse et propositions d'autres paroisses*) ont été mises en place.

- Malgré le confinement et la distanciation, de belles initiatives ont permis de prendre soin les uns des autres, d'être solidaires avec les personnes âgées ou fragilisées par la maladie, parfois touchées par le décès d'un proche, ainsi que de soutenir celles et ceux qui étaient «sur le front».

Le 31 mai, la Fête de Pentecôte nous a permis de célébrer à nouveau à l'Eglise, tout en respectant les consignes sécuritaires et sanitaires. Chacun s'est adapté à ces contraintes.

Le 14 juin, la communauté paroissiale s'est réjouie d'accueillir Eddy, pour sa première communion. L'occasion de préciser qu'il n'y a pas d'âge pour cheminer dans la foi chrétienne.



Puis, les familles dont le baptême ou le mariage n'a pu être célébré ont été accueillies par le Père Mathias et les responsables des services concernés pour prévoir une date en 2020 ou 2021.

Durant cette pandémie, des familles n'ont pas pu accompagner leur défunt comme elles le souhaitaient, contraintes à une cérémonie dans la plus stricte intimité. Les membres du service funéraires et le Père Mathias se tiennent à leur disposition pour une cérémonie en présence de l'urne ou pour un temps de célébration d'action de grâces avec leur famille et amis.

Peu à peu, la paroisse reprend ses activités et quelques jalons sont proposés pour poursuivre l'année 2020, avec cependant des incertitudes concernant la reprise des visites à l'Asclépiade et la célébration des messes et visites à la Villa du Tertre.

QUELQUES INFORMATIONS...

La brochure paroissiale a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de l'ensemble paroissial. Cet outil devrait vous

permettre de mieux connaître notre mission et nos actions pour être proche de vous. N'hésitez donc pas à nous joindre pour tout complément d'information.

Messe à 10h30 tous les dimanches et Fêtes à l'église de Saint Parres aux Tertres, sauf les :

- 4 octobre, à l'église de Laubressel.
- 18 octobre, à l'église de Bouranton.
- 15 novembre, à l'église de Thennelières, fête patronale en l'honneur de St Léon.

Messe en semaine à la Chapelle de la Tuilerie à 8h15 mardi, mercredi, jeudi, vendredi.

Eveil à la foi, Catéchèse, Baptême d'adultes : s'adresser aux permanences d'accueil à la maison paroissiale ou prendre contact avec Sœur Anne Theresia (07 69 24 67 79).

Pour les Baptêmes d'enfants, s'adresser aux permanences d'accueil à la maison paroissiale, si possible 6 mois avant la date souhaitée. Pour les enfants :

- jusqu'à 3 ans, préparation avec les familles,
- de 3 à 7 ans, un Eveil à la Foi est proposé,
- à partir de 8 ans, préparation pendant le parcours de catéchèse.

Pour les Mariages, prendre contact avec le prêtre, le plus tôt possible, avant même «d'arrêter» la date du mariage.

Pour tout renseignement ou complément d'informations,
permanence d'accueil

**Lundi de 10h à 11h30 - Jeudi,
Vendredi de 17h30 à 19h**

à la maison paroissiale, 5 rue Edmé Denizot à St Parres aux Tertres (10410)

DES DATES À RETENIR...

► **Samedi 26 et Dimanche 27 septembre** : Kermesse diocésaine dans le parc de la maison Notre Dame en l'Isle - 9, bd Barbusse à Troyes.

► **Dimanche 27 septembre** : à 10h30 en l'église de Saint Parres aux Tertres - Fête de la Première Communion et Messe de Rentrée pour toute la communauté, suivie d'un repas partagé dans le parc de la Tuilerie (Apporter un plat salé ou sucré et votre couvert complet).

► **Dimanche 25 octobre** : Lors de la messe de 10h30 à Saint Parres aux Tertres : Etape de remise de la Lumière pour les jeunes qui feront leur profession de foi le 22 novembre 2020.

INSCRIPTIONS AU CATÉCHISME

Soucieux de participer à l'éducation chrétienne de votre enfant, baptisé ou non, alors venez en parler avec nous. A tout moment du parcours d'éveil à la foi ou de catéchèse, l'enfant peut se préparer au baptême.

A tout âge, jeunes et adultes sont accueillis pour cheminer vers le baptême, la communion, la confirmation ●



Votre enfant a 8ans...
ou il entre en CE2...

Votre enfant est plus âgé et n'a pas encore commencé le catéchisme...

Votre enfant n'est pas baptisé mais il est intéressé...

Inscrivez-le au CATÉCHISME.

Votre enfant a entre 3 et 8 ans...

Baptisé ou non, il pose des questions...

Il peut participer à **l'ÉVEIL à la FOI.**

(rendez-vous une fois par mois)

Sans plus tarder, pour toute question concernant l'éveil à la foi et le catéchisme,

vous pouvez contacter, Sr Anne Theresia au 07 69 24 67 79 ou le Père Mathias au 07 83 32 68 69

ou vous rendre aux permanences d'accueil
(horaires ci-dessus)

Pour le catéchisme, une participation financière vous sera demandée : 30 € par enfant (50 € si plusieurs enfants).

VC Spat 10

Pendant le confinement, nos cyclistes s'ennuyaient grandement... Heureusement, le VCSpat10 a bien repris ses activités. Même si le rythme fût parfois difficile à retrouver pour certains, désormais tout le monde parvient à faire ses deux à trois sorties de



60 à 75 km par semaine. L'ambiance est de nouveau au beau fixe !

En plus des circuits traditionnels, quelques sorties ont eu lieu dans la montagne de Reims et dans le vignoble barsuraubois.

En juin, notre président et son épouse se sont attaqués à la Planche des Belles Filles et ont été rejoints par Jean-Marc pour parcourir les Vosges alsaciennes. Courant

août, Jean-Philippe, privé de l'étape du tour à Nice, a grimpé plusieurs grands cols mythiques du Tour de France (Croix de fer, Lautaret, Galibier, Alpe d'Huez).

Pour clôturer la demi-saison, Claude nous a concocté un circuit aux alentours de Barsur-Aube et de Colombey-les-Deux-Eglises, suivi d'un repas pris en compagnie de nos épouses ●

c.e.a.e.t.c.

Le Centre d'Etude des Arts Energétiques Traditionnels Chinois propose des cours de Qi Gong et de Tai Chi Chuan style Yang.

Le Qi Gong, pouvant être traduit par « travail énergétique », fait partie intégrante de la médecine chinoise. Il permet de se relaxer tout en renforçant son corps et son psychisme.

Le Tai Chi Chuan est un art martial qui privilégie la souplesse sur la force. Il procure enracinement et légèreté, douceur et puissance, énergie et tranquillité.

Les cours sont animés par des professeurs diplômés et des stages sont organisés tout au long de l'année par



des intervenants extérieurs et par nos professeurs.

Les cours commencent mi-septembre jusque fin juin (pas de cours pendant les vacances scolaires).

Il est possible d'intégrer l'association en cours d'année.

HORAIRES DES COURS à Saint Parres aux Tertres :

LUNDI

- ◊ 19h30-20h45 : Tai Chi Chuan débutants
- ◊ 19h30-20h30 : Qi Gong tous niveaux
- ◊ 20h30-21h00 : Qi Gong pratiquants confirmés

JEUDI

- ◊ 18h45-19h30 : Tai Chi Chuan tous niveaux
- ◊ 19h30-20h45 : Tai Chi Chuan niveau avancé

Il est possible de pratiquer le Qi Gong en d'autres lieux.

Pour connaître le lieu de RDV, contactez le CEAETC soit par mail à ceaetc10@gmail.com, soit par téléphone au **06 12 91 91 25** ●

liste des assistantes maternelles

◊ **Mme ARNAUD Violaine**
3 RUE HELENE BOUCHER
10410 SAINT PARRES AUX TERTRES
Tél. : **06.09.32.62.76**
Animal : Oui - Type : CHAT chien
Résidence : Maison
4 enfants de 0 à 18 ans

◊ **Mme BENCI Sarah**
54 RUE JEAN JAURES
10410 SAINT PARRES AUX TERTRES
Tél. : **06.59.65.69.39**
Animal : Oui - Type : mini chihuahua poule
Résidence : Maison
4 enfants de 0 à 18 ans

◊ **Mme BOUARIF Bouchra**
17 RUE PAUL CEZANNE
10410 SAINT PARRES AUX TERTRES
Tél. : **03.51.14.84.84**
Résidence : Maison
4 enfants de 0 à 18 ans
1 enfant de 3 à 18 ans

◊ **Mme BOURCEREAU Raymonde**
1 BIS RUE DE LA NAGERE
10410 SAINT PARRES AUX TERTRES
Tél. : **03.25.80.94.37**
Résidence : Maison
4 enfants de 0 à 18 ans

◊ **Mme CLEMENT Aurore**
35 bis AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
10410 SAINT PARRES AUX TERTRES
Tél. : **03.10.95.31.92**
Animal : Oui - Type :
Résidence : Maison
3 enfants de 0 à 18 ans

◊ **Mme DAOUD Leïla**
2 RUE JULES GUESDE
APPT 002
10410 SAINT PARRES AUX TERTRES
Tél. : **06.01.92.44.32**
5 enfants de 0 à 18 ans

◊ **Mme MAJCHROWSKI Laëtitia**
4 bis RUE DU DOCTEUR ROUX
10410 SAINT PARRES AUX TERTRES
Tél. : **06.50.29.22.64**
Animal : Oui - Type : Chat
Résidence : Maison
2 enfants de 0 à 18 ans
1 enfant de 3 à 18 ans

◊ **Mme MONSSUS Patricia**
2 IMPASSE DU DOCTEUR ROUX
10410 SAINT PARRES AUX TERTRES
Tél. : **03.25.70.80.10**
Résidence : Maison
1 enfant de 0 à 18 ans
1 enfant de 3 à 18 ans

◊ **Mme NIEUWMUNSTER Chloé**
5 bis RUE DES MESANGES
10410 SAINT PARRES AUX TERTRES
Tél. : **06.44.27.39.18**
Animal : Oui - Type : CHAT
Résidence : Maison
4 enfants de 0 à 18 ans

◊ **Mme PHILBERT Ingrid**
10 RUE VINCENT VAN GOGH
10410 SAINT PARRES AUX TERTRES
Tél. : **07.68.79.77.09**
Résidence : Maison
3 enfants de 0 à 18 ans

◊ **Mme PICHON Evelyne**
65 RUE JEAN JAURES
10410 SAINT PARRES AUX TERTRES
Tél. : **06.43.06.85.05**
Résidence : Maison
4 enfants de 0 à 18 ans

◊ **Mme REMY Sarah**
7 RUE LLE DES FOSSES
BLANCHES
10410 SAINT PARRES AUX TERTRES
Tél. : **09.54.80.70.96**
Résidence : Maison
4 enfants de 0 à 18 ans ●

horaires

HOTEL DE VILLE :

Adresse postale :

Commune de Saint Parres aux Tertres
2, rue Henri Berthelot - CS 40064
10092 TROYES CEDEX

Horaires :

Ouverture du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Tél. **03.25.72.12.30**

www.saintparresauxtertres.fr

CIMETIERE :

Ouverture des portes :

- ◉ horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre) :
> Portillon automatique de 7 h 30 à 19 h 30
- ◉ horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars) :
> Portillon automatique de 8 h 00 à 17 h 30

renseignements

Collecte des encombrants

Les encombrants sont collectés

UNIQUEMENT sur rendez-vous auprès

Troyes Champagne Métropole : 03 25 45 27 30

Bennes à verres et à papiers

- ◉ Rue Gambetta (vers la Résidence des Près)
- ◉ Rue Jean Jaurès (à l'entrée de Baires)
- ◉ Rue André Lavocat (vers le stade)
- ◉ Rue de l'Égalité (près de Jardiland)
- ◉ Rue Camille Claudel
(près des Services Techniques Municipaux)
- ◉ Rue Jules Pochinot
- ◉ Mail Paul Gauguin

Numéros de téléphones utiles

- ◉ Hôtel de Ville : **03 25 72 12 30**
- ◉ Bibliothèque Municipale : **03 25 80 49 02**
- ◉ Groupe scolaire Brossolette/Ferry :
03 25 80 76 42 ou **06 08 22 41 56**
- ◉ Ecole Maternelle :
03 25 80 20 67 ou **06 08 22 28 95**
- ◉ Restaurant Scolaire : **03 25 41 06 70**
- ◉ Accueils de loisirs : **09 63 63 82 14**
- ◉ Police Municipale : **06 75 21 42 06**

les collectes

À SORTIR LA VEILLE

Ordures Ménagères (Bac gris, couvercle bordeaux)	LUNDI
Collecte Sélective (sac translucide)	JEUDI sauf Zones Commerciales (Mardi)
Déchets Verts (Bac marron)	JEUDI après-midi du 19 mars au 26 novembre

INFOS TRI, pour tout renseignement : N° Vert 0 800 100 889
(Appel gratuit depuis un poste fixe)

Pour toute information ou réclamation, un seul numéro :
Troyes Champagne Métropole : 03.25.45.27.30

rappel des pièces à fournir

DÉLIVRANCE D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Les demandes de carte nationale d'identité **NE DOIVENT PLUS ÊTRE DÉPOSÉES À LA MAIRIE DU DOMICILE, mais dans l'une des mairies habilitées par l'Etat.**



Photos

2 Photos d'identité en noir et blanc ou en couleur, identiques, récentes, tête nue, de face, sur fond blanc, de format 35x45



Copie de l'acte de naissance (à demander au lieu de naissance) de moins de 3 mois dans le cas d'une première demande ou carte périmée de + de 5 ans



Livret de famille



Justificatif de domicile (- de 1 an)

Justificatif de nationalité, le cas échéant



Ancienne carte nationale d'identité

(en cas de perte : compléter un formulaire en mairie + timbre fiscal de 25 €)

(en cas de vol : déclaration délivrée par les services de Police + timbre fiscal de 25 € + acte de naissance)

Un document officiel avec photo vous permettant de justifier de votre identité (Passeport, Carte vitale, Permis de conduire...)

Pièces supplémentaires pour les personnes hébergées

- ◆ Justificatif de domicile de l'hébergeant
- ◆ Copie de la carte nationale d'identité de l'hébergeant
- ◆ Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- ◆ Attestation de sécurité sociale de l'hébergé

Pièces supplémentaires pour un mineur



Carte nationale d'identité du représentant légal



Jugement de divorce ou de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (le cas échéant)

La remise de la carte nationale d'identité à un mineur doit se faire devant le représentant légal

Prolongation de la durée de la CNI :

L'allongement de 5 ans de la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité concerne uniquement les **cartes d'identités sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à des personnes majeures** à partir du 1^{er} janvier 2014, ou entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 (durée de validité prolongée automatiquement).

Pour les personnes mineures, la validité reste à 10 ans.

DÉLIVRANCE DE PASSEPORTS ET DE CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Les demandes doivent être déposées dans l'une des 13 communes du département retenues par la Préfecture et dotées du matériel nécessaire aux modalités de recueil de l'image numérisée et des empreintes digitales : CRENEY PRES TROYES, LA CHAPELLE SAINT LUC, SAINT JULIEN LES VILLAS, SAINTE SAVINE, TROYES (hôtel de ville, mairies annexes des Chartreux et des Marots), ARCIS SUR AUBE, BAR SUR AUBE, BAR SUR SEINE, BRIENNE LE CHATEAU, ERVY LE CHATEL, ESTISSAC, NOGENT S/ SEINE et ROMILLY S/ SEINE, SAINT ANDRÉ LES VERGERS.



Photos

2 Photos d'identité en couleur, identiques, récentes, tête nue, de face, sur fond blanc, de format 35x45



1 timbre fiscal de 86 € (majeur)



Copie de l'acte de naissance (à demander au lieu de naissance) de moins de 3 mois sauf pour les communes reliées à «COMEDC»*

* Renseignements auprès de la mairie ou sur service-public.fr



Livret de famille



Justificatif de domicile (- de 1 an)

Justificatif de nationalité, le cas échéant



Ancien passeport

(en cas de perte : compléter un formulaire en mairie)

(en cas de vol : déclaration délivrée par les services de Police)

Un document officiel avec photo vous permettant de justifier de votre identité (CNI, Permis de conduire...)

Pièces supplémentaires pour les personnes hébergées

- ◆ Justificatif de domicile de l'hébergeant
- ◆ Copie de la carte nationale d'identité de l'hébergeant
- ◆ Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- ◆ Attestation de sécurité sociale de l'hébergé

Pièces supplémentaires pour un mineur



Jugement de divorce ou de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (le cas échéant)



Carte nationale d'identité du représentant légal

Pour les mineurs de - de 15 ans :

◆ 1 timbre fiscal de 17 €



Pour les mineurs de 15 ans et + :

◆ 1 timbre fiscal de 42 €

La remise du passeport à un mineur doit se faire devant le représentant légal

rubrique sociale



ACTION MEDICO-SOCIALE DE LA DIDAMS : Des aides et des conseils près de chez vous

Notre commune dépend du **Centre médico-social 2, rue du Docteur Roux 10150 PONT SAINTE MARIE (tél. : 03.25.46.44.70)**, circonscription ceinture Est de Troyes. Des professionnels sont à votre écoute et peuvent vous rencontrer au centre médico-social ou lors de permanences à la mairie de Saint Parres aux Tertres ou lors de visites à domicile.

♦ **PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE DE LA D.I.D.A.M.S. À LA MAIRIE DE SAINT PARRES AUX TERTRES : tous les 2^{èmes} mercredis de chaque mois de 9 heures à 12 heures.**

En cas de modification, un message sur les panneaux lumineux vous informera des nouveaux horaires. **Pour tout renseignement ou rendez-vous : 03 25 46 44 72 ou au standard 03 25 46 44 70.**

♦ **SERVICE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE :**

L'infirmière puéricultrice de la DIDAMS se tient à la disposition des parents d'enfants de 0 à 6 ans. Vous pouvez la joindre au **03.25.46.44.72** ou au standard **03 25 46 44 70**.

♦ **SERVICE UNITE PERSONNES AGEES PERSONNES HANDICAPEES :**

Vous avez plus de 60 ans vous cherchez des renseignements sur : Ecoute, information, conseil - Aide au maintien à domicile des personnes âgées - Informations sur l'hébergement en établissement. Vous êtes handicapé, sans critère d'âge et vous souhaitez des informations, une aide pour la constitution d'un dossier ou une orientation. Vous pouvez contacter l'assistante sociale au **03.25.46.44.75** ou au standard au **03 25 46 44 70**.

Pour tout renseignement, vous pouvez également contacter le Centre Communal d'Action Sociale à la mairie de Saint Parres aux Tertres (03.25.72.12.30), votre relais auprès des différents services sociaux ●

maison de la justice et du droit

4, rue de Jaillard - 10000
TROYES - 03.25.83.18.90
mjd.troyes@justice.fr

- ♦ Lieu d'accueil, d'informations, d'aide aux victimes...
- ♦ Informations sur vos droits et obligations auprès de professionnels (médiateurs, conciliateurs, juristes, avocats...)

La Maison de la Justice et du Droit est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, sur rendez-vous.

(Fermée pendant les vacances scolaires, hors juillet) ●

Boulangers de père en fils depuis 1941

BOULANGERIE PLIQUE

Pascal PLIQUE

126 rue de Preize 10000 Troyes
03.25.76.13.33

18 Av. du Général de Gaulle 10410
Saint Parres aux Tertres
03.25.80.26.94

mail : fournil.plique@orange.fr

TAXI DU TERTRE

Courses de taxi toutes distances, transports de malades assis, transferts gares et aéroports, transports de colis et plis express.

7/7 24/24

06 38 49 78 47

20 rue du sentier des grèves
10410 St Parres aux Tertres

taxi.dutertre@orange.fr
www.taxidutertre.com

à votre service

L'ASSOCIATION JEUNESSE POUR DEMAIN

- ▷ Vous avez moins de 21 ans et vous désirez des renseignements sur le logement, la santé, l'emploi et la formation...,
- ▷ Vous rencontrez des difficultés avec vos camarades, vous avez des projets à soutenir...,
- ▷ Vous avez des enfants scolarisés (à partir de 11 ans) ou jeunes adultes (jusqu'à 21 ans) pour lesquels vous vous interrogez...,
- ▷ Vous êtes habitants de Saint Parres aux Tertres et vous voulez mieux comprendre les usages et les comportements de la population adolescente de votre quartier...,

L'Association Jeunesse pour Demain met à votre disposition une éducatrice spécialisée :

- ▷ **Mélanie BLANCHARD (06.76.77.33.86)** que vous pouvez contacter (laisser messages et coordonnées),
- ▷ ou bien laisser un message auprès des services de la mairie au **03.25.72.12.30** ●

point conseil emploi

C'est un service de proximité à destination des chercheurs d'emploi. Pour les aider dans leurs démarches de recherche, nous leur proposons :

- ▷ Un accueil et une écoute
- ▷ Des entretiens et un suivi personnalisés
- ▷ Des conseils
 - ▷ Faire le point sur les compétences
 - ▷ Repérer les atouts
 - ▷ Etablir un bilan
 - ▷ Mettre à plat les projets
 - ▷ Rédiger un CV et une lettre de motivation
 - ▷ Préparer les entretiens de recrutement

Martine DECROIX peut vous recevoir les mardis après-midi.

Contactez la Mairie de SAINT PARRÉS AUX TERTRES pour prendre rendez-vous ●

recensement militaire

Modalités de recensement pour les jeunes filles et jeunes garçons nés en novembre, décembre 2004 et janvier 2005

Les jeunes filles et les jeunes garçons nés en novembre, décembre 2004 et janvier 2005 doivent se faire inscrire sur les listes de recensement militaire.

Pour cela, ils se présenteront en mairie **dès leur 16 ans**, munis de leur carte d'identité, du livret de famille de leurs parents ou de leur acte de naissance.



Les personnes qui n'ont pas souscrit la déclaration de recensement dans les délais, peuvent régulariser à tout moment leur situation en se présentant jusqu'à l'âge de 25 ans à la mairie de leur domicile ●



LES

DÉCHETS

ACCEPTÉS



À déposer suivant les instructions du personnel



SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

Rue du Pré-Saint-Jean
10800 Saint-Julien-les-Villas

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
PRINTEMPS ETE 01/04 au 30/09	matin 9h-12h	FERMÉ	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h- 19h	10h- 12h30
	après- midi 15h-19h	FERMÉ	15h-19h	15h-19h	15h-19h		FERMÉ
AUTUMNE HIVER 01/10 au 31/03	matin 9h-12h	FERMÉ	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h- 17h30	10h- 12h30
	après- midi 14h- 17h30	FERMÉ	14h- 17h30	14h- 17h30	14h- 17h30		FERMÉ

PONT SAINTE-MARIE

Avenue des Tirverts
10150 Pont-Sainte-Marie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
PRINTEMPS ETE 01/04 au 30/09	matin 9h-12h	9h-12h	FERMÉ	9h-12h	9h-12h	9h- 19h	10h- 12h30
	après- midi 15h-19h	15h-19h	FERMÉ	15h-19h	15h-19h		FERMÉ
AUTUMNE HIVER 01/10 au 31/03	matin 9h-12h	9h-12h	FERMÉ	9h-12h	9h-12h	9h- 17h30	10h- 12h30
	après- midi 14h- 17h30	14h- 17h30	FERMÉ	14h- 17h30	14h- 17h30		FERMÉ

LA CHAPELLE SAINT-LUC

Route de Montgoux
10600 La Chapelle Saint-Luc

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
PRINTEMPS ETE 01/04 au 30/09	matin 9h-12h	9h-12h	9h-12h	FERMÉ	9h-12h	9h- 19h	10h- 12h30
	après- midi 15h-19h	15h-19h	15h-19h	FERMÉ	15h-19h		FERMÉ
AUTUMNE HIVER 01/10 au 31/03	matin 9h-12h	9h-12h	9h-12h	FERMÉ	9h-12h	9h- 17h30	10h- 12h30
	après- midi 14h- 17h30	14h- 17h30	14h- 17h30	FERMÉ	14h- 17h30		FERMÉ

SAINTE-SAVINE

4 rue Konrad-Adenauer
10300 Sainte-Savine

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
PRINTEMPS ETE 01/04 au 30/09	matin 9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	FERMÉ	9h- 19h	10h- 12h30
	après- midi 15h-19h	15h-19h	15h-19h	15h-19h	FERMÉ		FERMÉ
AUTUMNE HIVER 01/10 au 31/03	matin 9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	FERMÉ	9h- 17h30	10h- 12h30
	après- midi 14h- 17h30	14h- 17h30	14h- 17h30	14h- 17h30	FERMÉ		FERMÉ

LES DÉCHETS INTERDITS



Liste non exhaustive, soumise à réglementation intérieure.

Les règles d'or

- Pensez à trier vos déchets avant votre venue.
- Ne déposez pas plus d'1m³ de déchets par jour.
- Présentez les produits ménagers dangereux dans des conditionnements fermés et étanches.
- Toute récupération de matériaux est interdite.

INFOS

→ Les véhicules de plus de 1,90m de hauteur sont acceptés **UNIQUEMENT À LA DÉCHÈTERIE DE SAINTE-SAVINE** : les mercredis de 9h à 12h et les dimanches de 10h à 12h30.

→ L'accès à la déchèterie de Saint-Lyé nécessite **une carte d'accès**



Demandez votre carte gratuite sur place ou auprès du service Gestion et Collecte des déchets

**SERVICE GESTION
ET COLLECTE
DES DÉCHETS**



03 25 45 27 30



collectedejets@troys-cm.fr

Retrouvez votre réseau de déchèteries sur
www.troyes-champagne-metropole.fr





La Cantine

de Saint Parres

HORAIRES DE SERVICE

DU LUNDI AU SAMEDI : 11H30 - 14H30 & 18H30 - 20H30
DIMANCHE : 11H30 - 14H30

Nos Burgers



Assiette XXL



Plat du jour



Nos Pizzas



Menu Enfant



E.Leclerc 
St Parres aux Tertres

La Cantine 
de Saint Parres

La Cantine de Saint Parres (Caf t ria E.Leclerc)

103, Avenue du G n ral de Gaulle - 10410 SAINT PARRES AUX TERTRES

RCS 452 013 667 - T L. : 03 25 72 16 20